EDOUARD FORESTIÉ
Lauréat de l'Institut

Olympe de Gouges

(1748-1793)

MONTAUBAN

IMP. ET LITH. ÉD. FORESTIÉ, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 23

—

1901

Olympe de Gouges

(1748-1793)

EDOUARD FORESTIÉ
Lauréat de l'Institut

Olympe de Gouges

(1748-1793)

MONTAUBAN

IMP. ET LITH. ÉD. FORESTIÉ, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 23

—

1901

AVANT-PROPOS

Une femme sans éducation, d'une moralité plus qu'équivoque, servie seulement par un esprit primesautier, un tempérament impulsif et un cœur généreux, émerge de la tourmente révolutionnaire où sombrèrent tant de personnalités diverses.

Son nom est resté au lugubre martyrologe; sa mort sur l'échafaud rachète les défaillances d'une vie aux étranges et douteux recoins.

C'est Olympe de Gouges.

Figure attirante par ses élans généreux, singulière par ses faiblesses, curieuse par le culte du moi poussé jusqu'à la monomanie, et qui a soulevé les controverses de maints biographes du temps, Olympe de Gouges est, en ce moment, l'objet d'études philosophiques pleines d'intérêt.

Il y a plus d'un demi-siècle, mon père, chercheur infatigable et dont la sollicitude investigatrice s'étendait à tout ce qui intéresse notre région méridionale, avait recueilli les œuvres d'Olympe de Gouges, montalbanaise de naissance, et colligeait tout ce qui pouvait se rapporter à son existence mouvementée.

Ce dossier, qui s'enrichissait peu à peu, comme toutes les collections patientes, attendait une mise en œuvre toujours retardée, et à diverses reprises, notamment lorsqu'en 1888 parut dans le *Figaro illustré* un article d'Ernest Daudet sur notre compatriote, je commençai une étude destinée à compléter, à rectifier, à rétablir en un mot la vérité sur certains points de la biographie de la célèbre montalbanaise.

L'an dernier, M. Léopold Lacour faisait paraître dans la *Revue de Paris*, un article très documenté, très fouillé sur

Olympe de Gouges, et étudiait cette physionomie au point de vue du « Féminisme [1]. »

A cette occasion, des relations confraternelles s'établirent entre M. Lacour et moi; un commun objectif nous rapprochait mais comme chacun de nous partait d'un point de vue spécial, nous résolûmes de garder notre liberté d'allures particulière, estimant que les deux études pouvaient parfaitement être publiées sans se nuire; bien au contraire, en se complétant l'une l'autre.

Cette déclaration était indispensable pour que le lecteur, constatant que nous nous rencontrons parfois sur un même terrain, ne puisse accuser l'un ou l'autre de plagiat. Du reste nous nous efforcerons d'éviter le plus possible ces délicates situations.

Olympe de Gouges, d'après M. Lacour, fut une des protagonistes de l'idée féministe. Sans vouloir discuter sa thèse, que d'ailleurs nous laisserons de côté, nous croyons que notre héroïne fut plutôt une vraie Cadette de Gascogne, sans arrière pensée, bonne fille, la langue alerte, le cœur sur la main. Mais ce que nous avons cherché à faire connaître c'est le détail de sa vie, de sa jeunesse, les causes connues ou ignorées de ses avatars, la genèse et la liste de ses œuvres; en un mot sa biographie et sa bibliographie aussi complètes que possible.

Olympe de Gouges joua un rôle, se fit remarquer, apprécier, discuter: c'était donc une personnalité qui méritait d'être étudiée sous ses divers aspects.

[1] Depuis, M. L. Lacour a reproduit son étude dans un livre plein d'érudition : *les Origines du féminisme contemporain : Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt et Rose Lacombe.* Paris; Plon, 1900.

Olympe de Gouges

PREMIÈRE PARTIE

LA JEUNESSE D'OLYMPE

Ancienne place de sûreté des protestants, qui, du haut de leurs remparts, avaient bravé Montluc et Louis XIII, Montauban avait conservé depuis le XVIe siècle son caractère essentiellement huguenot.

On essaya de lui infuser un sang nouveau en la dotant d'institutions catholiques, qui amenèrent l'immigration de nombreuses familles gravitant autour de la Cour des Aides, du Sénéchal, du Présidial, du Bureau des finances, de l'Évêché, des monastères, etc.

La révocation de l'Édit de Nantes provoqua l'exil de quelques Montalbanais et beaucoup d'abjurations plus ou moins sincères, la plupart dictées par le désir de conserver les fortunes familiales. Peu à peu, l'esprit d'une grande partie de la population se modifia; mais les manufacturiers, qui détenaient la richesse et avaient une grande influence dans la cité, par suite du nombre considérable

d'ouvriers drapiers qu'ils occupaient[1], restèrent fidèles aux traditions calvinistes.

Ces divergences de croyances, d'opinions, ces origines si diverses, atténuées par les questions d'intérêts communs, avaient amené, au commencement du XVIIIe siècle, un état de paix armée qui s'est perpétué presque jusqu'à nos jours.

C'était donc un milieu spécial, dans lequel il faut avoir vécu pour en comprendre l'influence : milieu étrange où le royalisme, la fidélité aux traditions représentées par le monarque étaient un véritable culte, et coudoyaient le libre examen et les idées d'indépendance, dernier reflet des luttes d'autrefois.

Il ne faut point, d'ailleurs, s'y méprendre : nos huguenots du XVIe et du XVIIe siècles, tout en résistant aux troupes royales et se battant pour leur cause, priaient pour le roi et ne manquaient jamais de proclamer leur fidélité à la monarchie.

Faut-il chercher dans cet atavisme l'explication des variations de notre royaliste révolutionnaire ? Il est certain que sa vie politique est un singulier mélange, dans lequel semblent se faire jour et se combattre un ardent amour de la liberté et de la justice, un respect et une fidélité touchants pour la personne et la majesté royales.

Olympe de Gouges, dans ses très nombreux écrits, se met presque toujours en scène au premier rang, rarement au second ; mais, partout et toujours, elle saisit avidement l'occasion de parler d'elle, de ses aptitudes, de son génie, de telle sorte que ses biographes n'ont eu qu'à glaner

[1] Il y avait, au milieu du XVIIIe siècle, plus de cent fabriques occupant 15,000 ouvriers.

dans son œuvre pour reconstituer sa vie, mais sans chercher à se rendre compte de la véracité des faits et de la bonne foi de ses allégations. Notre intention est de les reprendre une à une et de les contrôler avec soin pour montrer qu'à notre avis Olympe fut toujours sinon absolument sincère, du moins très véridique. Nous ne l'avons jamais prise en flagrant délit de mensonge. Elle se borne à enrubanner le vrai, justifiant ainsi son origine gasconne. Dans nos contrées on voit facilement avec des verres grossissants.

Olympe fut donc véridique dans ses écrits, et même, s'il faut tout dire, nous pensons qu'elle n'avait point d'imaginative; que toutes ses pièces, sauf quelques exceptions, tous ses pamphlets, portent la trace visible d'un écho. C'était « une impressionniste en littérature. » Ce qu'elle avait vu, entendu ou ressenti, elle le disait en l'enjolivant, en lui donnant une saveur originale par son esprit aux tendances romanesques. Aussi pourra-t-elle s'écrier dans un élan de sincérité : « Vérité sublime qui m'as toujours guidée, ôte moi les moyens d'écrire si jamais je peux trahir ma conscience éclairée par la lumière. » *(Lettre au peuple,* 9.)

SA FILIATION PRÉTENDUE

Dans une brochure sans date, mais qui ne peut être que de 1786 à 1788, Olympe de Gouges glisse une autobiographie sous des noms supposés.

Cette brochure, qui devait être publiée d'abord sous

le nom de *Roman de Madame de Valmont*[1], parut avec un nouveau titre : *Mémoire de Madame de Valmont sur l'ingratitude et la cruauté de la famille de Flaucourt envers la sienne, dont les sieurs de Flaucourt ont reçu tant de services.*

Pour l'intelligence de notre récit, et pour montrer le fond qu'on peut faire des assertions d'Olympe, nous citerons d'abord le principal passage de ce livre, qui est un roman par lettres où Olympe s'est mise constamment en scène sous le nom de Valmont, et a donné celui de Flaucourt à la famille Le Franc de Caix et de Pompignan.

Voici le passage, auquel nous ajoutons entre parenthèses les véritables noms[2] :

« Je sors d'une famille riche et estimable, dont les événements ont changé la fortune. Ma mère était fille d'un avocat très lié avec le grand-père du marquis de Flaucourt (Le Franc), à qui le ciel avait donné plusieurs enfants. L'éducation du marquis, l'aîné de ces enfants (Le Franc de Pompignan), fut confiée à mon grand-père (Jacques Mouisset), qui s'en chargea par pure amitié. Le cadet (Georges Le Franc), que son mérite a élevé jusqu'à l'archi-épiscopat, fut allaité par ma grand'mère; il devint par là le frère de lait de celle qui m'a donné le jour (Anne-Olympe Mouisset), et qui fut tenue sur les fonts baptismaux par le marquis, son frère aîné... Ma mère devint donc chère à tous les Flaucourt (Le Franc). Le marquis, son parrain, ne la vit pas avec indifférence; l'âge

[1] Dans le permis d'imprimer, daté de 1786, il y a le vrai titre, et on constate que les premières pages ont été refaites lors de la publication du livre, en 1788.

[2] *Mémoire*, p. 25.

et le goût formèrent entr'eux une douce sympathie dont les progrès furent dangereux. Le marquis, emporté par l'amour le plus violent, avait projeté d'enlever ma mère et de s'unir avec elle dans un climat étranger.

« Les parents du marquis et de ma mère s'étant aperçus de cette passion réciproque trouvèrent bientôt le moyen de les éloigner... Ma mère fut cependant mariée; le marquis envoyé à Paris, où il débuta dans la carrière dramatique par une tragédie qui rendra son nom immortel *(Didon)*. Il revint dans sa province, où il trouva celle qu'il avait aimée, et dont il était encore épris, mariée et mère de *plusieurs enfants dont le père était absent*... Je vins au monde le jour même de son retour (de Gouze), et toute la ville pensa que ma naissance était l'effet des amours du marquis... Il employa tous les moyens pour obtenir de ma mère qu'elle me livrât à ses soins paternels... ce qui occasionna entr'eux une altercation dont je fus victime. Je n'avais que six ans quand le marquis partit pour ses terres, où la veuve d'un financier vint l'épouser. »

C'est ainsi qu'Olympe résume la première partie de sa vie.

Voyons maintenant la vérité vraie, celle qui découle des actes de l'état civil et des documents authentiques.

Au premier rang de la hiérarchie administrative et judiciaire de Montauban, à la tête de la Cour des aides, à laquelle sa famille avait fourni quatre présidents depuis sa création et sa translation de Cahors à Montauban, en 1686, était Jacques Le Franc de Caix, de Lisle et de Pompignan, marié à Marie de Caulet, des seigneurs de Graniague, Tournefeuille et Gramond.

Il avait d'abord été conseiller depuis 1692, et sa nomination comme premier président, à la survivance de son oncle Étienne, est du 30 mai 1706.

Cette famille était donc établie dans notre ville depuis une vingtaine d'années; elle y possédait un hôtel situé dans la rue de l'Ancien-Collège, aujourd'hui rue Armand-Cambon.

Le 10 août 1709 naissait Jean-Jacques Le Franc, fils aîné du premier président, celui qui devait être le poète violemment discuté par les encyclopédistes, le magistrat indépendant — nous allions dire indomptable — dont l'esprit hardi et combatif semblait incompatible avec ses hautes fonctions.

Successivement naquirent, jusqu'en 1718, plusieurs autres enfants, parmi lesquels nous aurons à nous occuper de Jean-Georges, venu au monde le 22 février 1715, qui entra dans les ordres et devint archevêque de Vienne, et à la Révolution présida l'Assemblée nationale.

Ce prélat, qui fut lui aussi un grand batailleur de plume et de parole, a laissé des souvenirs brillants dans notre épiscopat français.

A côté de cette famille, une vieille race montalbanaise de modestes travailleurs qui avaient vu des jours prospères, puis de nouveau la nécessité du travail, possédait à Montauban une maîtrise de *tondeur de drap*. André Mouisset, mort en 1712, était le père de Jacques Mouisset, aussi tondeur, qui avait épousé au commencement du siècle, vers 1705 ou 1706, Anne Marty, d'une famille d'origine protestante [1].

[1] Chose curieuse à noter : le fils d'Olympe de Gouges, dans sa profession de foi de 1793, après la mort de sa mère, dit que, du côté de celle-ci, ses parents étaient laboureurs et fabricants de toile.

Cette famille devait être jadis aisée, si l'on en juge par l'éducation donnée, comme on le verra tout à l'heure, à Jacques, qualifié maître-tondeur, facturier ou fabricant.

A ne s'en tenir qu'aux actes de baptême des quatre premiers enfants du tondeur, on serait tenté de croire qu'Olympe a cédé à un accès d'orgueil en affublant son grand-père Mouisset, le maître-tondeur, du titre d'avocat.

Il faut aller jusqu'à l'acte de baptême de la dernière fille de Mouisset, Marguerite, née le 29 mars 1716[1], pour trouver, non la justification, mais l'explication de cette prétention. Jacques Mouisset y est, en effet, qualifié à la fois de « *maître-tondeur des draps* et d'*avocat en la Bourse de Montauban.* »

C'était quelque chose comme nos agréés auprès des tribunaux de commerce. En somme, le *Mémoire* n'a fait qu'enjoliver un peu la vérité.

Parmi les cinq enfants de Mouisset : Jean, né en 1705, Jeanne, en 1709, Suzanne, en 1711, Olympe, née le 8 février 1714, et Marguerite, en 1716, Olympe seule doit nous occuper pour l'instant.

Voici son acte de naissance relevé sur les registres de la paroisse de Saint-Orens Villebourbon :

« Anne Olympe, fille de Jacques Mouisset et d'Anne
« Marty, née le 8 février 1714, fut baptisée le 11 dudit
« mois et eut pour parrain : Jean-Jacques Le Franc de
« Caix, et pour marraine : Demoiselle Anne-Olympe de
« La Pomarède. »

Si nous substituons le nom de Le Franc à celui de

[1] Registre de baptême de la paroisse Saint-Orens de Montauban.

Flaucourt porté dans le *Mémoire* précité, pseudonyme d'ailleurs très transparent pour bien des raisons, nous constatons que Jean-Jacques Le Franc fut bien le parrain de Anne-Olympe Mouisset. A ce moment, le futur académicien avait cinq ans, étant né le 9 août 1709.

Ce parrainage, qui était dans les mœurs du temps, confirme les relations des deux familles Le Franc et Mouisset; celle-ci cliente, à la façon de notre Midi, de celle du premier président de la Cour des aides. Ces relations, on peut le croire, ne durent pas se borner à des témoignages de sympathie protectrice. Olympe parle d'échanges des services. Même entendue au sens strict du mot, l'assertion n'est pas contestable.

Mouisset, par sa situation d'avocat à la Bourse, nous prouve qu'il était bien à même de commencer l'éducation du jeune Jean-Jacques, car si l'on se rapporte aux programmes d'études de cette époque dans les collèges de religieux, on comprend que le niveau d'éducation de notre tondeur devait être suffisant pour enseigner les rudiments à un jeune garçon.

Anne Marty, épouse Mouisset, fut-elle la nourrice de Jean-Georges Le Franc, second fils du président, comme le prétend Olympe. Les dates suivantes prouvent qu'elle put l'être au moins quelques mois; car elle avait eu sa fille Anne-Olympe le 8 février 1714, et Jean-Georges naquit juste un an après, le 22 février 1715; il est vrai qu'elle redevint enceinte vers le mois de juillet de la même année, sa fille Marguerite étant née le 29 mai 1716.

Donc Anne-Olympe Mouisset, mère d'Olympe de Gouges, était bien la filleule de Le Franc, et elle pouvait être la sœur de lait de son frère. Pour qui connaît les traditions de nos vieilles familles montalbanaises, autre-

fois cela constituait une sorte de parenté, conforme d'ailleurs aux prescriptions de l'Église; une nourrice et une sœur de lait étaient toujours considérées comme faisant un peu partie de la famille.

On ne doit donc pas s'étonner que la jeune Anne-Olympe, allant familièrement chez son parrain, et grandissant côte à côte avec lui et son frère, il se soit établi une affection qui, se transformant avec l'âge, devint une passion, d'autant mieux que Anne-Olympe était, dit-on, fort belle.

Le Franc voulut-il effectivement enlever la jeune fille?

C'est un point difficile à vérifier, mais ce qui est sûr, c'est que Jean-Jacques, qui venait de terminer la tragédie de *Didon*, son chef d'œuvre littéraire, partit pour Paris en 1734, et qu'un de ses biographes prétend « qu'il s'esquiva à l'insu des siens[1]. »

A ce moment Anne Olympe avait vingt ans et Le Franc vingt-cinq; il était déjà investi depuis quatre ans du titre d'avocat genéral, mais il cultivait davantage les muses que le *Digeste*, ce qui n'est pas incompatible avec une fugue de ce genre; cependant un éclat aussi grave qu'une mésalliance dut le faire réfléchir.

Quoi qu'il en soit, la famille Mouisset, pendant le séjour à Paris du jeune magistrat-poète, maria Anne-Olympe, le 31 décembre 1737, à un boucher de la ville nommé Pierre Gouze, plus jeune qu'elle de trois ans[2].

Le jeune ménage, quittant le faubourg Villebourbon, presque exclusivement occupé par des fabricants de draps, vint s'établir dans le centre de la ville, où les

[1] Vaïsse-Cibiel : *Éloge de Le Franc de Pompignan.*
[2] Registre de la paroisse Saint-Orèns.

bouchers tenaient leur étal dans des endroits désignés par les consuls.

D'après un de nos concitoyens, qui a fouillé l'état-civil, Pierre Gouze et Anne-Olympe Mouisset auraient eu neuf enfants. Nous n'en avons relevé que quatre : Jean (13 janvier 1740), Jeanne (13 janvier 1741), Marie (28 mai 1748), Jeanne (6 août 1749).

Nous devons faire ici quelques constatations : Pierre Gouze signe au baptême de son premier et de son dernier enfant, non aux autres. Il disparaît donc de la scène pendant quelque temps, et s'il rentre, comme le dit le « Mémoire » au moment de la naissance de Marie, après une longue absence, on comprend qu'il ne tînt pas à signer à l'acte de naissance de celle-ci.

Mais en revanche nous savons que Jean-Jacques Le Franc, rentré de Paris à Montauban depuis 1740, fut nommé premier président de la Cour des Aides en 1747. Ces dates coïncident avec la possibilité d'une liaison avec Anne-Olympe.

Notons maintenant que parmi les enfants des époux Gouze il n'en est aucun portant le nom d'Olympe et cependant Olympe de Gouges est bien la fille de Pierre Gouze et de Anne-Olympe Mouisset.

Le seul acte qui se rapporte à notre héroïne est dans un registre de Saint-Jacques (1748), en ces termes :

« Marie Gouze, fille *légitime* de Pierre Gouze, boucher,
« et de Olympe Mouisset, mariés, de cette paroisse, née
« le septième may mil sept cent quarante-huit, fut baptisée
« le lendemain. Parrain, Jean Portié, facturier ; marraine,
« Marie Grimal. Présents les soussignés avec nous :

« Jean POURTIÉ, MOUISSET, LAFLORENTIE, vic. »

Quoique le prénom d'Olympe fasse défaut dans cet acte, il s'agit bien ici de notre héroïne qui prit plus tard comme nom de guerre celui d'Olympe de Gouges, « estimant comme elle dit quelque part, qu'il avait quelque chose de céleste. »

Elle est donc bien véritablement née en 1748 et non en 1755 comme l'ont écrit tous ses biographes, sauf MM. Wallon, Larousse et Lacour qui ont eu copie de cet acte.

C'est par pure coquetterie qu'elle-même a accrédité une erreur qui la rajeunissait de sept ans. Nous verrons plus loin qu'elle l'a maintenue jusque devant le tribunal révolutionnaire, presque sur l'échafaud.

La question de la paternité de Le Franc, qui, dans la vie d'Olympe paraît avoir joué un grand rôle, est abstractive de preuves, et nous ne l'aurions mentionnée qu'incidemment si elle n'y avait attaché un intérêt capital.

Pour nous, Olympe était d'une bonne foi absolue sur ce point; si nous ne pouvons contrôler son assertion sur le rôle et les intentions du marquis à son endroit, il y a des circonstances de fait qui semblent étayer cette opinion qui ne fait pas doute pour ses contemporains. Poncet Delpech, député à l'Assemblée nationale, compatriote d'Olympe et né aussi en 1748, à Montauban, qui avait été avocat à la Cour des Aides, l'affirme dans une note sur sa mort comme étant une chose avérée, admise sans conteste.

Nous ferons observer simplement que les amours du marquis de Pompignan avaient pour objet une femme âgée de trente-cinq ans, et qu'il avait lui-même à cette époque dépassé la quarantaine. Il est bon de constater aussi qu'il se maria (1757) à quarante-huit ans avec la

veuve du marquis de Caulaincourt, qui lui apporta une grosse fortune. On peut supposer que ce ne fut point un mariage d'amour.

Olympe de Gouges revient maintes fois sur cette origine adultérine ; elle s'en fait gloire dans nombre de ses ouvrages, elle pousse même l'outrecuidance jusqu'à répondre à des insinuations de Léonard Bourdon (de l'Oise), qui, peut-être pour se moquer d'elle, la prétendait fille de Louis XV :

« Je ne suis point la fille d'un roi, mais d'une tête couronnée de lauriers[1]. »

Si elle insiste, c'est *honoris causa,* car elle l'avoue :

« Je suis venue sous la foi du mariage. Si le marquis est mon père, je ne dois pas obtenir *une existence* et ses bienfaits par la voie de son ennemi (Voltaire), et s'il n'est pas mon père, je n'ai aucun droit sur lui.

« Quoique tout atteste que je sois sa fille, je préfèrerai en douter plutôt que de l'affliger un instant[2]. »

Et dans une lettre du marquis insérée au *Mémoire*[3], lettre qui pourrait bien être authentique, si l'on en compare le style aux autres œuvres de Pompignan, celui-ci dit à Olympe :

« Vous êtes née légitime et sous la foi du mariage. S'il est vrai cependant que la nature parle en vous et que mes imprudentes caresses pour vous dans votre enfance et l'aveu de votre mère vous assurent que je suis votre père, imitez-moi et gémissez sur le sort de ceux qui vous ont donné l'être. »

[1] Compte rendu.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoire de Mme de Valmont.*

Cette question de paternité a poursuivi notre héroïne jusqu'à sa mort : partout et toujours elle s'en vantait et en tirait l'explication de son esprit primesautier, de ses talents, de ses traits ; préoccupation constante qui ne se dément pas un instant, et qui prouve à défaut d'autre témoignage qu'elle y croyait absolument.

Après avoir discuté presque mot par mot le Mémoire, nous devons nous occuper du sort de Marie Gouze, de cette enfant qui va bientôt jouer un rôle si marquant sous le nom d'Olympe de Gouges.

Elle avait deux ans lorsque le boucher Gouze mourut, le 29 août 1750[1].

Anne-Olympe Mouisset fut vite consolée de la mort de son époux, car au bout de trente mois, elle s'empressa de convoler en secondes noces avec un sieur Dominique-Raymond Cassaigneau, natif d'Esparsac en Lomagne, fils d'un marchand de cette localité[2].

Ce mariage, qui eut lieu en 1752, alors que Anne-Olympe avait déjà quarante ans, ne fut point fécond ; du moins aucun acte de baptême n'a pu être découvert dans les registres paroissiaux.

Cassaigneau continua-t-il à faire marcher l'étal du premier mari. Nous ne le pensons pas pour diverses raisons.

En effet, de ses enfants du premier lit, il ne restait que trois filles, peut-être même deux, et un fils.

Le nouveau ménage paraît pressé de se débarasser de ces enfants. Aussi, dès que l'aînée atteint ses quinze ans,

[1] Registre de Saint-Jacques de Montauban (1750).
[2] *Ibid.* (1753).

on la marie, le 28 décembre 1756, à un sieur Pierre Reynaud, professeur en comptes, natif de Montpellier et fils d'un ancien négociant de cette ville, établi à Montauban depuis longues années,

Olympe nous raconte la suite de sa vie :

« J'avais à peine quatorze ans que l'on me maria à un homme que je n'aimais pas et qui n'était ni riche, ni bien né. Je fus sacrifiée sans aucune raison qui puisse contrebalancer la répugnance que j'avais pour cet homme. On refusa même, je ne sais pourquoi, de me donner à un homme de qualité qui voulait m'épouser[1]. »

Ici nous sommes forcés de constater qu'Olympe, suivant le système qu'elle a toujours employé pour se rajeunir, *se trompe légèrement* de quelques années. Étant née le 7 mai 1748, elle avait dix-sept ans révolus le jour de son mariage religieux le 24 octobre 1765. Il est vrai qu'elle avait été *fiancée* le 7 février précédent, c'est-à-dire à seize ans passés.

Dans plusieurs de ses œuvres, elle avoue que c'est à seize ans qu'on la maria à un homme de soixante ans[2].

D'après elle, son mari n'était donc ni jeune, ni riche, ni bien né. Voyons si elle dit vrai :

Il s'appelait Louis-Yves Aubry, était officier de bouche de M. de Gourgues, intendant de la généralité de Montauban.

Pour l'âge, l'assertion d'Olympe seule l'indique. Nulle part on n'en fait mention, l'état-civil lui-même est muet

[1] *Mémoire.*

[2] On lit aussi dans *Molière chez Ninon* (acte I, sc. x). — Olympe. « Je n'ai que seize ans, on veut m'unir à un homme de soixante. J'aime et je suis aimée d'un jeune homme bien né à qui mes parents me refusent cruellement. »

sur ce point. Passons et acceptons le dire de l'intéressée, puisqu'elle ne s'écarte pas sensiblement de la vérité.

Bien né : Olympe nous paraît en ceci, suivant l'expression de M. Lacour, atteinte d'une *vanitite* qui dépasse les bornes. En effet, la fille d'un boucher aurait dû se trouver fort honorée d'épouser le fils d'un bourgeois de Paris.

Le contrat de mariage retenu par Me Grelleau, notaire à Montauban, le 7 février 1765, et le consentement délivré à Aubry par ses parents et annexé aux dites minutes, prouvent qu'il était fils de Louis Aubry, bourgeois, de Paris, et de Catherine Lossia, mariés, habitant rue Feydeau, paroisse Saint-Eustache[1].

Riche : Ceci est une autre affaire. La plupart de ceux qui ont parlé d'Olympe de Gouges ont donné comme explication à cette union que le futur avait, en compensation sans doute de son âge, fait tomber 60,000 livres dans la main d'Olympe; certains vont même, comme Larousse *(Grand Dictionnaire)*, jusqu'à 60,000 livres... de rente.

Or le contrat du 7 février 1765 porte textuellement qu'Olympe Mouisset constitue à sa fille, pour tous ses droits paternels et maternels, la somme de 1,400 livres, savoir : 800 livres en meubles et effets de maison, 600 livres en argent, payables : les 800 livres en meubles avant la noce, et les 600 livres après le décès de la mère, sans intérêt, attendu qu'elle s'en réserve l'usufruit et jouissance pendant et durant sa vie. La future déclare que ceci forme la totalité de ses biens.

Donc Olympe apportait 800 livres de meubles, ce

[1] Minutes de Me Grelleau (1765).

qu'on nommait et qu'on nomme encore « une chambre garnie. »

Mais le mari? « Le futur époux déclare que ses biens sont de valeur de 399 l. 13 s., *lequel n'en ont* (sic) *pas d'autres.* »

En chiffres ronds le ménage ne possède que 400 livres pour commencer.

Mais poursuivons nos recherches, les livres de notaire sont très instructifs. Voici un autre acte retenu chez Me Grelleau :

« Le 4e jour d'octobre (vingt jours avant la célébration « du mariage religieux), Marie Gouze (autrement dit « Olympe) prête à son futur époux, qui lui en fait recon- « naissance, et donne hypothèque sur tous ses biens « présents et à venir, une somme de 499 l. 19 s. (en « chiffres ronds 500 livres), acte passé en présence de « M. Hucafol, chanoine-sacriste, curé de Montauban. »

Le mariage religieux est célébré le 24 octobre 1765, en l'église Saint-Jean Villenouvelle[1].

Au mois d'avril suivant, toujours pardevant Me Grelleau et en présence du même ecclésiastique M. Hucafol, nouvelle reconnaissance de Louis-Yves Aubry à sa femme, qui lui prête encore 499 l. 19 s., et après lecture de cet acte, Aubry reconnait en outre avoir reçu précédemment une somme de 1,000 livres, qui forme avec celle à recevoir cejourd'hui 1,499 l. 19 s. Cette fois Aubry se ravise; en marge de l'acte, il est dit que la clause de restitution sera nulle, et que la somme est reconnue et assignée sur

[1] Registre de Saint-Jean (1765).

ses biens présents et à venir, et particulièrement sur les meubles et effets comme biens dotaux.

Et pour comble de précaution, le même jour, 9 avril 1766, par devant le même notaire, et dans la maison de M. le curé Hucafol, la jeune femme, enceinte de cinq mois, fait son testament dans lequel elle prend les dispositions suivantes :

Elle donne à sa mère « sa légitime, telle que de droit, payable à son décès. »

A ses enfants qui pourraient venir en lumière de son mariage avec ledit Aubry son mari : leur légitime, payable à l'âge de vingt-cinq ans ou à leur mariage.

Elle institue l'enfant dont elle est enceinte héritier universel, et à défaut d'enfants, elle désigne Yves Aubry, son mari, pour son héritier général.

Après la lecture de ces pièces, jusqu'ici absolument inconnues des historiens d'Olympe de Gouges, disparaît la légende des 60,000 livres. Donc Olympe a encore dit vrai au sujet de son mariage.

Cette série de reconnaissances, pour des sommes venues d'on ne sait où, provoquent des réflexions. Aubry avait-il effectivement cet argent, et la reconnaissance à l'égard de sa femme ainsi que la clause de non remboursement ne pourraient-ils faire croire que c'était une sorte de don qu'il lui faisait? Mais alors pourquoi la première reconnaissance et même le début de la seconde contiennent-elles la clause de restitution? En somme c'est 2,000 livres en chiffres ronds que possède le nouveau ménage, qui, au début déclarait ne posséder que 399 l. 13 s. du chef du mari et des meubles du chef de la femme.

La présence de M. Hucafol, le digne curé de la paroisse, à ces actes fait naître un soupçon. N'était-il pas le man-

dataire d'un personnage qui fournissait ainsi une petite dot à la fille d'Olympe Mouisset?

Avec ces 2,400 livres, Aubry, étant encore au service de l'intendant de Gourgues, passa un bail devant Me Delmas, notaire à Montauban, le 28 décembre 1765, pour la location d'une maison située à Montauban, rue Fourchue, au prix de 200 livres par an et pour six ans.

La rue Fourchue est encore affectée à des auberges. Aubry s'était donc établi là comme traiteur.

Le 29 août 1766 naissait un fils de Louis Aubry, cuisinier, et de Marie Gouges, mariés, qui fut baptisé le surlendemain à l'église Saint-Jacques[1]. Chose curieuse, le père ne signe pas à l'acte de baptême.

On est tenté de se demander s'il était déjà mort; l'état-civil minutieusement fouillé est muet sur lui depuis son mariage. Dans son livre, *Depuis 89*, M. Mario Proth prétend qu'à seize ans elle était veuve, et que M. Aubry, « gargotier enrichi, mourut discrètement, oubliant derrière lui un sac bien lourd et bien léger, 60,000 livres. »

Une phrase d'Olympe se rapportant à cette époque nous dit : « Forcée de fuir un époux qui m'était odieux, je m'enfuis à Paris avec mon fils. »

Et elle ajoute qu'elle céda aux conseils de sa sœur Jeanne Gouges et de son mari Pierre Regnard, qui avaient dû se fixer dans la capitale.

Les suppositions sont permises en tout état de cause, mais si l'on les étaie des citations que notre héroïne met dans la bouche de ses personnages, et qui semblent toujours refléter ses propres sentiments, on peut y voir l'indice qu'elle fut victime d'un attentat contre sa vertu.

[1] Registre de Saint-Jacques (1766).

Mary-Lafon, dans un article de l'*Athénée du Midi*[1], raconte une anecdote qui jetterait un certain jour sur ce point resté obscur de cette biographie, si toutefois on pouvait faire fond sur son récit.

Le voici tel qu'il est; nous le donnons à titre de document, en déclarant cependant qu'il nous paraît bien dans le caractère d'Olympe, et en ajoutant que Mary Lafon avait eu des souvenirs de famille dont il s'est servi :

« Le maréchal de Richelieu avait un procès des plus scandaleux par le fond et des plus romanesques par la forme avec la femme d'un président au Parlement de Provence. Il s'agissait de cent mille écus de billets que le duc arguait de faux, et dont Mme de Saint-Vincent, déjà quarantenaire, défendait la cause et la valeur par des raisons qui n'étaient plus de son âge. Une jeune fille, pensionnaire des sœurs de Sainte-Claire de Millau, où la belle présidente avait été enfermée pour sa bonne conduite, l'avait vu fabriquer ces billets passés au carreau. De son témoignage dépendait donc le gain de ce procès. Le maréchal, qui le savait, n'avait rien négligé pour se la rendre favorable. Mais il s'était heurté d'abord contre deux obstacles inattendus et insurmontables : la résolution de la pensionnaire, qui, ne se croyant pas, en conscience, obligée de révéler un fait auquel tenait l'honneur de son amie, et d'une des meilleures familles de province, s'obstinait à se taire, et la loyauté du père, vieil officier de Vermandois, qu'on ne pouvait déterminer à intervenir auprès de sa fille.

« Cependant le grand jour approchait, et il devenait urgent de prendre un parti.

[1] *La Ninon de 1789.*

« Richelieu, voyant l'impossibilité de faire entendre raison à la pensionnaire de Millau, essaya de la séduire par procuration.

« Un jeune et charmant secrétaire, habilement jeté en avant, n'eut pas de peine à attirer son attention. Caché derrière la toile, le vieux duc menait toute l'intrigue. Quand le moment lui parut bon, il brusqua le dénouement à sa manière.

« Invité chez la comtesse de Saint-Jean, qui n'était que l'entremetteuse du maréchal, le vieil officier s'y rendait sans défiance avec sa fille, qu'il oublia facilement au dessert, en racontant, le verre en main, la bataille de Fontenoy.

« Pendant ce temps, le secrétaire de Richelieu se hâtait d'exécuter les ordres de son maître, et la pauvre pensionnaire courait de grands dangers, car tout conspirait la mort de son honneur, lorsque, aux premiers cris qu'elle poussa, la porte d'un escalier dérobé, s'ouvrant avec force, donna passage à une femme dont les yeux brillaient d'indignation : c'était Olympe de Gouges.

« Saisissant l'épée du jeune homme déposée sur un fauteuil, elle l'en menaça si résolûment qu'il battit en retraite, et comme le vieux maréchal, qui entra un instant après, lui adressait des reproches à demi-voix sur cette intervention malencontreuse.

« — Monsieur le duc, lui dit-elle la tête haute, si la *première fois qu'on me tendit le même piège* une femme de cœur eût été là pour me sauver, je ne rougirais pas devant cette enfant. Aussi me suis-je promis d'être brave toutes les fois que les forts seraient lâches et grande quand les grands seraient petits. »

Ce trait et cette phrase à effet, à panache, sont bien

dans la nature et le caractère de notre héroïne. A quelle époque de sa vie devons-nous placer le triste épisode auquel elle fait allusion? Est-ce avant ou après son mariage? S'agit-il d'Aubry? Cela expliquerait le mot « odieux, » à moins qu'il ait joué un rôle encore moins honorable vis-à-vis de sa femme.

Toutes les suppositions sont permises. Mais il est à remarquer qu'Olympe, dans plusieurs de ses œuvres ou de ses préfaces, fait allusion à un attentat, à une violence dont elle aurait été victime. Et nous trouvons dans l'*Homme généreux* une aventure du même genre légèrement travestie au fond. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, Olympe, qui n'avait pas la faculté créatrice, quoi qu'elle en dise, mais bien celle d'assimilation, s'est servie de cet incident.

OLYMPE A PARIS

Voilà donc Olympe dans la capitale. Avec quelles ressources? C'est une énigme.

Tout d'abord elle change de nom, ou plutôt elle abandonne celui d'Aubry et reprend le nom de son père, qu'elle fait précéder du prénom de sa mère, « auquel elle trouvait quelque chose de divin. » Elle a désormais une nouvelle personnalité : c'est Olympe de Gouges.

Monselet prétend — et avec lui certains autres biographes — qu'elle avait modifié son nom pour lui donner une apparence nobiliaire.

C'est une imputation qu'il est juste d'examiner.

Relativement au *de,* qui ressemble à une particule, nous pouvons dire qu'il était de tradition constante dans

nos contrées de faire précéder le nom de famille des femmes de la préposition *de*. Marie de Gouges, c'est-à-dire fille ou femme de Gouges. Mais nous n'irons pas jusqu'à affirmer que cette forme de son nom ne la flattât point. Elle écrit parfois Gouge d'Aubry.

Quant à l'orthographe du nom de Gouges, les nombreux actes que nous avons relevés excluent toute idée de modification voulue ou intéressée. Ce nom est écrit : *Gouze* au mariage de son père, *Gouges* au baptême de son frère Jean et de ses sœurs. Elle est inscrite *Marie Gouge* et signe *Marie Gouye*, ou *Marion Gouge*, ou encore *Marieon Gouge*, enfin, au décès de son père, le nom devient *Gousse*.

Au milieu de ces différences, étant donné que sa sœur signait Gouges, et qu'elle avait un frère militaire portant le même nom, elle avait bien le droit de rectifier le sien. D'ailleurs on relève à son actif encore d'autres variations : au début de ses publications, vers 1786, elle signe *De Gouge*, puis *de Gouges*, enfin *Degouges* en un seul mot aux mauvais jours de la Révolution.

Quant à vouloir prétendre qu'elle essaya d'établir une confusion avec le nom de l'intendant de *Gourgues*, qui avait eu Aubry dans sa maison, et pouvait avoir eu quelques *égards* pour sa femme, rien ne permet d'autoriser ce soupçon.

M. Lacour, qui a eu en main, aux bibliothèques parisiennes, les divers pamphlets qui parlent d'Olympe, rapporte les bruits qui ont circulé au sujet des premières années de son séjour à Paris, c'est-à-dire entre 1767 ou 1768, et 1775 ou 1778, époque où elle se lança dans la littérature.

D'après les *Folies d'un mois*, de l'abbé de Bouglon,

elle aurait « plu à un marchand de Toulouse, qui se ruina pour elle, et passa dans les bras d'un autre négociant, dont elle dérangea aussi la fortune, » puis vint à Paris.

Et il ajoute : « tout le temps qu'elle a été jeune et jolie, elle a vécu avec des gens bien nés, riches et honnêtes. »

Poncet-Delpech, constituant, son compatriote, qui la connut à Paris, dit à son sujet, en notant sa mort dans ses mémoires inédits :

« Olympe de Gouges, ci-devant mariée avec d'Aubry *(sic)*, traiteur, native de Montauban, d'Olympe de Gouges et d'un commerce adultérin avec Le Franc de Pompignan, devenue fille entretenue par des négociants, des grands seigneurs, des ministres, des princes, etc... »

La plus grande obscurité règne sur cette époque de sa vie.

Elle dit elle-même dans les mémoires déjà cités :

« C'est dans ce gouffre de bien et de mal que, sans titres, j'ai tenu une conduite régulière.

« Renfermée dans un petit cercle d'amis, avec toute la décence que se *doit une femme qui se respecte*, il serait inutile de dire que *je n'ai point été sensible*. Je me suis toujours piquée de délicatesse, et elle a souvent nui a mes intérêts... Le sentiment est respectable, mais à Paris ce n'est point par lui qu'on parvient à la fortune. »

A rapprocher cette déclaration de la citation suivante, tirée du conte *la Bienfaisance et la bonne mère* (p. 111) :

« Mme de Cercy est une femme qui vit retirée avec sa famille dans un quartier de Paris, et qui n'est pas moins répandue dans le grand monde, mais ce n'est que par bienséance et par état qu'elle voit en passant la société des personnes de son rang. »

Certainement Olympe a voulu se peindre sous ces flat-

teuses couleurs. Ce conte, rempli d'anecdotes qui couraient les salons, et la plupart relatives au duc d'Orléans, est écrit pour faire ressortir l'intelligence du fils de Mme de Cercy (lisez Olympe de Gouges, fort reconnaissable à certains détails).

Ce fils, âgé de dix ans à peine, aurait fait une pièce de théâtre en quelques instants.

On voit entre les lignes, partout, d'un bout à l'autre, Olympe se mettant en scène elle-même. L'âge de l'enfant, né en 1766, coïnciderait avec celui de Pierre Aubry, mais il y est question d'une sœur : Julie, plus jeune de trois ans.

Ceci nous inciterait à croire qu'Olympe avait eu un second enfant vers 1769. Ne parle-t-elle point, au moment de sa mort, des symptômes qu'elle avait ressentis dans ses deux précédentes grossesses ? Sa mère lui écrit *(Mémoires)* : « *Tes enfants* me sont aussi chers qu'à toi. »

Si elle eut des amants, des protecteurs, et ce n'est pas douteux, il est certain que ce ne fut point une courtisane âpre au gain.

Nous avons lu quelque part, dans le *Journal des Jacobins,* croyons-nous, une anecdote qui prouve qu'Olympe était bien la Gasconne fantasque et capable de traits à la Cyrano.

On y raconte, en effet, que le duc d'Orléans Philippe-Égalité, que le journal appelle *son amant en titre,* la prévint par un billet qu'il irait, avec le comte d'Artois et le duc de Bourbon, lui demander à dîner. Le billet était accompagné du souper tout servi dans de la vaisselle d'or et d'argent. Olympe, indignée du procédé, jeta le tout par la fenêtre et reçut princièrement ses hôtes, qui se virent

forcés de convenir qu'on ne soupait pas mieux au Palais-Royal.

Cette liaison avec Philippe d'Orléans est-elle vraie?

Tout concourt à le faire croire, car justement Olympe de Gouges ne cesse dans ses œuvres de parler de ce prince.

Dans la *Bienfaisance et la bonne mère,* ce ne sont que traits d'héroïsme, actes de courage du duc rapportés avec toute la phraséologie louangeuse de l'époque. Olympe lui dédie ses œuvres, le met en scène plusieurs fois, et plus tard, aux mauvais jours, elle lui rappelle qu'elle lui a donné ses œuvres et son portrait, « quoique je n'aie eu rien de commun avec toi, » dit-elle.

La réticence est au moins singulière; elle se défend mal; son fils est dans la maison du duc; il devient son ingénieur.

Fleury, dans ses *Mémoires,* raconte qu'elle fut présentée aux sociétaires de la Comédie française par M. Lonvay de la Saussaye.

D'autre part, M. Lacour rapporte le mot d'un contemporain, qui l'accuse d'avoir eu des enfants sortis de l'écurie d'Orléans.

Faut-il entendre la chose comme une allusion à quelque officier de ladite écurie, ou comme un brocart contre le duc lui-même?

Au surplus, ce chapitre intime et peu honorable de la vie de notre compatriote ne mérite pas une plus longue recherche; mais nous devons encore noter un fait.

Olympe, qui ne devait avoir aucune fortune — ou à peu près — à son départ de Montauban, déclare dans son *Testament politique* qu'elle a eu jusqu'à 80,000 livres, dont elle a dépensé une partie pour publier ses œuvres.

D'où cela lui provenait-il?

De la source impure que nous avons indiquée? C'est possible.

Faut-il penser — et alors les actes cités par nous recevraient un démenti, — qu'Aubry, fils d'un bourgeois de Paris, étant mort, ainsi que ses parents, Olympe aurait recueilli cet héritage pour ses enfants. Si c'était vrai, elle l'aurait dit quelque part, car elle dit tout, un jour ou l'autre, et sa vie est retracée par elle en des phrases éparpillées un peu partout.

Quant à la beauté d'Olympe, on ne peut en douter. Ceux de ses contemporains qui en parlent sont unanimes; et certains ajoutent qu'elle fut vite fanée par les orgies.

Mary-Lafon, dans sa *Ninon de 1789*, donne d'elle ce portrait :

« Elle réalisait avec magnificence l'idéale perfection de la beauté du Midi : des yeux d'où jaillissaient en étincelles électriques le feu de la pensée et celui de la passion : *De superbes cheveux noirs*[1], dont les boucles abondantes s'échappaient avec profusion d'un petit bonnet de dentelle : un profil grec et une taille admirablement dessinée par sa sylvie de soie rose; il y en avait là bien assez pour tourner la tête à nos grands-pères. »

Ce portrait est-il vrai? On ne connaît aucune peinture, aucun dessin reproduisant les traits d'Olympe. Cependant Mary-Lafon[2] — nous tenons ces souvenirs de sa

[1] M. Lacour a été induit en erreur, puisqu'il a cru que Mary-Lafon la disait blonde.

[2] M. Mary-Lafon avait eu des détails particuliers sur Olympe par sa grand'mère, Mme Maury de Saint-Victor, l'amie de la présidente de Saint-Vincent.

bouche même — nous affirmait avoir vu un portrait de sa compatriote, peut-être chez un sieur Aubry, marchand de tableaux, avec lequel il était en affaires.

On sait d'ailleurs que ce portrait a existé puisqu'elle dit, dans son épître à Philippe, qu'elle le lui a offert avec ses œuvres ; « et ce n'est pas là, ajoute-t-elle, un don banal. » On le retrouverait certainement dans quelque bibliothèque des princes d'Orléans.

Une miniature que nous avons eue en mains et attribuée à Ingres le père, nous fut jadis présentée comme provenant d'une famille montalbanaise du nom de Mouisset, nous l'avons citée et publiée dans notre étude sur ce peintre, mais nous faisions quelques réserves sur l'attribution de la signature.

En la revoyant de près et en faisant quelques rapprochements de nom et de date, nous pensons que Ingres père put bien portraicturer Olympe pendant son voyage à Montauban, en 1793, et que ce portrait, qui a quelques traits de ressemblance avec Le Franc, pourrait être celui de notre Olympe.

Une autre considération corrobore notre supposition ; la coiffure est conforme à la description de Fleury :

« Veut-on savoir pourquoi elle était coiffée si singulièrement, pourquoi la gaze libre et indépendante bouillonnait sur sa tête et lui donnait l'apparence d'une femme qui aurait reçu sur les cheveux toute la mousse du savon d'un plat à barbe ? C'est qu'elle ne voulait point gêner la circulation du sang et sur leur siège principal obstruer les idées. » *(Mémoires.)*

Quelle que puisse être l'authenticité de ce portrait, nous l'indiquons seulement à titre de document à vérifier si jamais on retrouve le vrai.

Monselet, racontant l'arrivée de la jeune provinciale à Paris, dit sans invoquer de preuve que « tout le monde l'accueillit et lui fit fête. On ne lui demanda pas, ajoute-t-il, d'où elle venait. Ses *seize* ans répondaient pour elle (on voit qu'il faut ajouter une mince créance à cette information, puisqu'elle avait plus de vingt ans à son arrivée à Paris) ; aussi du premier coup prit-elle le rang qui lui convenait, car il n'est pas de long noviciat pour les femmes du Midi. Avant un mois, elle fut obligée de capituler en présence des grands cordons, des petits maîtres, des littérateurs ambrés qui assiégeaient son antichambre. Tout Paris avait pour elle les yeux de Montauban. »

Autant de mots en l'air, broderie brillante sur un thème possible, mais qui a le défaut de n'être qu'un écho.

Certains biographes prétendaient que sa beauté s'était flétrie durant ses premières années de séjour dans la capitale, au feu des amours. Il faut cependant rappeler les dates. Née en 1748, elle avait à peine trente-deux ans à l'époque où elle commença à écrire vers 1780 ou 1782. A cet âge une femme n'a pas perdu ses charmes.

Toutefois nous trouvons toujours dans Fleury, auquel il faut recourir pour les détails, une anecdote assez piquante qui mérite d'être rapportée tout au long.

« Comme elle était très décente, par pudeur elle ne se montrait en camisole que dans sa chambre et jamais, au grand jamais, elle ne voulut paraître devant ses hôtes sans avoir mis le corset garni.

« Il y a une histoire sur ce corset garni.

« Ces heureux contours qui embellissent la femme étaient fort sommaires chez cette muse, et nulle frivolité

mondaine n'apparaissait vers sa poitrine, remarquable par la plus grande concision, mais comme elle respectait la forme humaine, elle avait recours à sa tailleuse pour remplacer de trop fréquentes absences, sans taire son petit artifice cependant.

« Elle n'avait pas l'hypocrisie du buste, elle ne cachait point qu'elle s'arrangeait, elle se cachait seulement quand elle s'arrangeait, prétendant que l'illusion est plus grande quand on est averti qu'il y a illusion.

« Malheureusement sa couturière n'était pas toujours là et comme la poétique dame n'avait pas le compas dans l'œil, il lui arrivait souvent de manquer aux lois des parallèles et, par exemple d'accorder plus de saillie d'un côté à l'objet qui de l'autre semblait affecter une plus humble forme.

« Du reste ce n'était pour elle qu'un petit inconvénient. On va voir de quelle manière elle tourna, au profit de l'humanité, ces circonstances anti-géométriques.

« Se trouvant à l'un des concerts de Garat, une dame, sa proche voisine, fut tout-à-coup saisie d'une rage de dents : malgré cela le charme d'une voix délicieuse la faisait rester encore; elle souffrait et écoutait; enfin le mal persistant, voilà que la pauvre malade se mit à pleurer de douleur de tant souffrir et du chagrin de s'en aller.

« Quelques assistants émus lui firent passer un flacon d'eau de la reine de Hongrie, mais il fallait un appareil, un peu de linge, quelque chose à imbiber pour appliquer sur la dent malade; on cherchait, on dérangeait le concert.

« — Attendez, dit avec sa vivacité méridionale Mme de Gouges, instruite, attendez; puis elle plonge héroï-

quement sa main dans les fournitures de sa couturière et, devant deux cents personnes, en retire une poignée de coton de première qualité en s'écriant : « Prenez, « prenez, Madame, ça sert toujours à quelque chose ! »

L'anecdote est assez piquante ; nous n'en garantissons pas l'authenticité, mais elle est parfaitement dans le caractère de notre héroïne.

OLYMPE AUTEUR DRAMATIQUE

Comment s'opéra la transformation de la femme galante en femme de lettres. Il est certain que la femme a une extrême facilité d'assimilation et que l'histoire nous fournit maints exemples de semblables métamorphoses. Mais encore faut-il que le milieu dans lequel elle vit puisse influer victorieusement sur sa destinée et lui ouvrir toutes grandes les portes du royaume des lettres. Nous savons qu'Olympe était absolument illettrée à son départ de Montauban. A cette époque, les signatures apposées sur son contrat de mariage et les divers actes qui nous sont parvenus dénotent une instruction absolument rudimentaire. En 1765 et 1766 elle sait à peine signer. On dirait qu'un tiers lui a tenu la main. Les lettres sont grosses, inégales, mal espacées, mal formées. Il y a d'abord *Marie Gouze* avec un *e* perdu dans la signature d'un témoin, une autre fois *Marieon Gouze*. Un enfant de six ans écrirait mieux son nom aujourd'hui.

Du reste, à cette époque beaucoup de femmes de condition moyenne n'avaient aucune instruction et savaient à peine signer.

Fleury prétend qu'elle « avait des vapeurs lorsqu'elle n'était pas environnée d'auteurs et d'académiciens, non pas pour se laisser instruire par eux, mais pour en être entourée, pour jeter sur eux son éclat.

« C'était aussi une grande parleuse, elle parlait beaucoup et longtemps... Ce n'est pas qu'elle dît toujours de mauvaises choses. Languedocienne, avec l'œil et l'oreille alerte, la mémoire facile, on disait d'elle : « C'est « un vieux château où il revient souvent des esprits. »

« Elle se regardait comme une sorte de produit rare qui, sans éducation littéraire et sans étude préparatoire, avait été donné à la nature pour faire honneur à la création.

« Sans prétention de ma part, disait-elle, je serai sans doute considérée un jour avec l'admiration que l'on accorde aux ouvrages qui sortent des mains de la nature. Tout me vient d'elle ; je n'ai jamais eu d'autre précepteur. Je suis une de ses rares productions.

« Et elle croyait bien sincèrement ce qu'elle disait, ajoute Fleury. »

Elle précise dans sa *Lettre au public :* « Je suis très ignorante, on ne m'a pas fait même la grâce d'apprendre à lire, et cette ignorance fait peut-être mon mérite parce que les défauts même de mon drame sont une preuve que je n'ai pas *un teinturier* à ma disposition. »

A l'époque où elle commence à écrire, c'est-à-dire vers 1783, il y avait à Paris divers théâtres de salon où les grands seigneurs, tour à tour auteurs ou acteurs, faisaient assaut de bel esprit. Le Duc d'Orléans notamment et son amie Mme de Montesson avaient organisé une scène où le Duc lui-même jouait les financiers.

Dans le monde qui fréquentait chez Olympe se trou-

vaient, se côtoyaient les grands seigneurs et les littérateurs; Olympe fit peut-être quelques infidélités aux premiers en faveur des seconds.

L'un d'eux surtout, Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris,* qui avait eu des démêlés, lui aussi, avec la Comédie Française, fut à la fois son... ami et son éducateur, son teinturier peut-être, quoi qu'elle en dise, car nous avons retrouvé le style et la tournure d'esprit de l'auteur de *l'An 1440* dans *le Songe* et dans quelques autres productions d'Olympe.

Fleury dit à ce propos : « Il me semblait voir en elle le frère cadet de Mercier ayant pris cornette et jupons, avec cette différence que, pour écrire, Mme de Gouges semblait toujours mettre un fourreau à sa plume et que Mercier ôtait souvent ce fourreau qui fait écrire mal. Mais comme Mercier elle avait de l'originalité et des idées de l'autre monde... Comme Mercier elle était généreuse, bonne, compatissante, humaine, et une fois elle fut sublime. »

Donc elle dit vrai lorsqu'elle s'écrie : « Je fais trophée de mon ignorance, je dicte avec mon âme jamais avec mon esprit. »

Et sur ce thême elle s'emballe dans un accès de vanité : « Le cachet naturel du génie est dans toutes mes productions. Comme les grands seigneurs au reste, je me sers de secrétaires, mais ce en quoi je diffère des grands seigneurs, c'est que je n'ai pas de teinturier (elle y revient) et qu'après avoir demandé des avis je finis toujours par m'en tenir à mes idées. »

Et ailleurs elle renouvelle ses protestations : « Très souvent j'ai de mauvais secrétaires qui multiplient les fautes au lieu de les corriger. »

On connaît l'anecdote rapportée par Lairtullier :

« Olympe et son fils, surpris dans une promenade aux environs de Paris, trouvent une place dans un carosse qui rentrait dans la capitale. Un des voyageurs venant à parler de Mme de Gouges prétendit la connaître particulièrement.

« Olympe, interloquée d'abord :

« — Vous la connaissez si bien que cela? dit-elle au Monsieur.

« — Certainement, son mari était traiteur; elle n'a pas voulu porter son nom! On ne sait de qui elle est née. Quant à ses ouvrages, pourriez-vous croire qu'elle en ait jamais pensé un mot? Elle ne sait pas lire, on les lui fait, et on affecte même de la négligence et de l'incorrection de style pour mieux faire croire qu'ils sont d'elle.

« — Cependant, reprit Olympe, je l'ai vue composer une pièce devant plusieurs personnes et gagner un pari à ce sujet.

« — Ah! Madame, la pièce était faite d'avance et on la lui avait apprise par cœur.

« — En êtes-vous bien sûr.

« — Tellement sûr que je gagerais bien qu'elle ne recommençerait pas devant moi, car je lui en ai déjà fait une. Au reste, je vous en parle savamment, car vous voyez devant vous un de ses fortunés adorateurs. »

« Olympe se tut, mais lorsqu'il fallut descendre, elle adressa ce discours au bavard :

« — Monsieur, j'ai écouté vos sots propos avec le calme d'un philosophe, le courage d'un homme et l'œil d'un observateur. Je suis cette même Olympe de Gouges que vous n'avez jamais connue et que vous n'êtes pas fait pour connaître. Profitez de la leçon que je vous donne :

on trouve communément des hommes de votre espèce, mais apprenez qu'il faut des siècles pour faire des femmes de ma trempe. »

Cette allocution se termina par un double défi ; dans le premier, elle laissait à cet indiscret corrigé le choix des armes ; dans le second, elle lui proposait d'aller traiter concuremment, au milieu des Jacobins, un sujet tiré au hasard de l'urne de la Société. Cinquante louis devaient être déposés d'avance par chaque adversaire et ceux du perdant donnés aux Suisses de Châteauneuf.

Dans la préface du *Philosophe corrigé,* elle renouvelle le pari à l'adresse de C. de B. (Caron de Beaumarchais), qui l'accusait d'avoir des « teinturiers, » elle gage « cent louis contre mille, au profit des jeunes filles à marier, qu'elle composera, devant tout Paris assemblé, une pièce de théâtre sur tel sujet qu'on voudra. »

A tout instant elle écrit que ses pièces ne lui ont coûté que deux, trois ou cinq jours de travail; son fils lui-même suit son exemple et compose une saynette en quelques heures. Quelle verve, quel « diable au corps » fallait-il avoir pour justifier de pareilles prétentions !

Dès le jour où elle prit la plume, elle dut dire adieu aux plaisirs, car il semble qu'elle est désormais en proie à cette fureur sacrée de la pythonisse sur son trépied. Ardente, volontaire, tenace, elle ne voit, elle ne pense qu'à ses pièces, ne vit que par ou pour elles et toutes ses démarches, tous ses efforts convergent vers un but unique, la gloire littéraire. « Apollon avait remplacé Eros, » dit Monselet. Au surplus, en 1786 elle avait trente-huit ans et peut-être les dernières quinze années avaient-elles compté double et prévoyait-elle que l'heure allait sonner où ses salons seraient moins fréquentés.

On n'a pas suffisamment tenu compte d'un fait pourtant significatif. Sa première œuvre : *l'Homme généreux* est contemporaine du *Mémoire de Mme de Valmont*, qui, nous l'avons dit, est une sorte d'autobiographie; elle se met en scène dans le drame.

Or, Le Franc de Pompignan étant mort en 1784, c'est de ce moment qu'Olympe de Gouges jette dans le public sa prétendue filiation. Fille de l'auteur de *Didon*, elle trouve dans ce glorieux atavisme le génie du théâtre; elle le dit d'ailleurs et le répète à satiété, de bonne foi ou pour se le persuader, à la manière de ces menteurs qui finissent par croire eux-mêmes à leurs inventions.

Fleury, dans ses *Mémoires*, prétend que « s'il se souvient bien de ses commencements littéraires, elle fut adressée au comité de lecture de la Comédie-Française par Mme de Montesson.

« Fort bien accueillie dans la maison du duc d'Orléans, elle n'arriva pas chez nous en inconnue, et Molé se chargea de lire sa première pièce en cinq grands actes. »

Cette pièce, qui date de 1782, avait pour titre *Zamore et Mirza*, et roulait sur la grosse question de l'esclavage des nègres; cette plaie coloniale exalta la fibre généreuse de l'ardente Languedocienne; « elle part en guerre, et en quelques jours entreprit de tourner l'opinion publique vers ces pauvres victimes en composant un drame sentimental. »

L'œuvre est médiocre, diffuse; l'action s'y déroule au milieu de sauvages, et dans des conditions d'invraisemblance qui devaient nuire à son succès.

« Molé, grand dupeur d'oreilles, nous dit Fleury, lui prêta son talent de lecteur; il pleura, sanglotta, essuya

ses larmes, toucha son jabot de ses mains émues, tira ses manchettes, éblouit les auditeurs de toutes ses fusées ; et ses pleurs, ses sanglots, le jabot froissé et les manchettes déchirées de Molé furent reçues avec acclamation sous le titre de *l'Esclavage des nègres.* »

Malheureusement pour notre auteur, il y eut loin de la coupe aux lèvres. La pièce fut reçue en 1783, mais de longues péripéties en retardèrent la représentation. Ce fut d'abord à propos de la couleur de certains personnages. Les comédiens se souciaient fort peu de se noircir le visage. Olympe batailla longtemps et finit par se contenter d'indiens, en proposant le jus de réglisse comme teinture humaine.

On négocia pendant un mois, la Comédie trouvant qu'il était suffisant de faire paraître des sauvages.

Malheureusement Olympe persista à réclamer aigrement le costume et la couleur, tempêta, menaça, et finalement fit imprimer son œuvre en 1788, avec une longue préface dans laquelle elle raconte tous les détails de ces négociations, les lettres échangées entre les acteurs et les auteurs. Olympe s'y montre, comme elle le fera dans toutes ses nombreuses préfaces, l'éternelle persécutée.

Elle avait un peu raison, si l'on tient compte de ses espérances déçues par un premier succès de lecture, de ses démarches, des cadeaux qu'elle faisait aux artistes.

Molé, qui ne détestait pas les présents, trouvait bon qu'on lui envoyât des orangers pour sa maîtresse, Mme Raymond, des dindes aux truffes ou des objets d'art. Olympe nous raconte à ce sujet l'histoire d'un objet qui devait orner une console de l'appartement du grand comédien. Alors que chacun s'escrimait à donner son avis, Olympe de Gouges s'écria :

« J'ai l'imagination vive, et je m'écrie : oui, M. Molé a raison; moi je veux voir sur ce meuble un Parnasse en biscuit de porcelaine. Apollon, les Muses et leurs plus chers favoris s'y grouperont agréablement. On applaudit. Mon idée est ingénieuse...

« Je pars, je me rends dans toutes les manufactures de porcelaine, je furète, je m'intrigue et je trouve un morceau analogue. Le marchand assure qu'on ne l'aurait pas pour cent louis s'il fallait le commander, mais il est de hasard quoique aussi beau que neuf. On le laisse pour six cents livres. Je n'avais que quatre cents livres sur moi... Les difficultés s'aplanissent, et l'élégant ouvrage arrive *incognito* sur la console qui l'attendait. »

Ajoutons, pour être juste, que, lors de la publication de ce détail, Molé s'empressa d'envoyer 600 livres au curé de Saint-Sulpice pour ses bonnes œuvres, « avec prière de regarder Mme de Gouges comme auteur de ce bienfait. »

Cette petite anecdote courait les salons, ainsi que l'histoire des démêlés de Mme de Gouges avec les acteurs.

Dans toutes les préfaces et même les *postfaces* de ses œuvres, elle nous parle de ses tribulations d'auteur; à la suite d'une lettre des plus vives, la Comédie-Française avait rayé d'un trait l'admission de *Zamore et Mirza.*

Cette pièce resta jusqu'à la Révolution sans être jouée. Au lendemain de la prise de la Bastille, nous dit Monselet, les sociétaires du Théâtre-Français, en quête d'une pièce d'actualité, se ressouvinrent de *Zamore et Mirza,* enfouie depuis cinq ans dans leurs cartons. Ils l'époussetèrent du mieux qu'ils purent et la représentèrent en décembre 1789, sous le titre de *l'Esclavage des noirs ou l'heureux naufrage.*

L'ouvrage n'eut pas grand succès. Olympe s'en plaint dans la préface de la deuxième édition. Elle accuse les colons, « à qui rien ne coûtait pour assouvir leur cruelle ambition, » d'avoir d'abord intercepté ce drame, puis d'avoir monté une cabale contre lui. Mais toujours généreuse, elle s'écrie : « Que me veulent donc ces colons pour parler de moi avec des termes si peu ménagés ! Mais ils sont malheureux, je les plains et je respecterai leur déplorable sort; je ne me permettrai pas même de leur rappeler leur inhumanité; je me permettrai seulement de leur citer tout ce que j'ai écrit pour conserver leurs propriétés et leurs plus chers intérêts. Ce drame en est une preuve. »

La preuve qu'il y avait une cabale montée se trouve dans le journal d'opposition royaliste les *Actes des Apôtres*, qui, avant la représentation, annonçait ainsi la pièce :

« On dit qu'on va jouer les nègres sur le théâtre de la Nation, et qu'une donzelle qui n'a pas sorti de Paris *(sic)*, et qui a lu quelques mauvais romans, va nous faire une rapsodie sur le Congo. Je ne vais jamais au spectacle, mais cette fois je manquerai la séance pour opiner du sifflet. »

Ce parti-pris d'avance est d'autant plus visible que l'auteur use ce jour-là vis-à-vis d'Olympe d'un ton qui ne lui était pas habituel.

Pendant que notre héroïne se débattait contre le mauvais vouloir des comédiens du Théâtre-Français, elle voulut s'essayer dans un autre genre et fit présenter le *Mariage inattendu de Chérubin,* au Théâtre-Italien. Ce succédané de la *Folle journée,* qui, dans son esprit, devait concilier la bienveillance de Caron de Beaumarchais à Olympe de Gouges, ne fit, au contraire, que lui aliéner

l'esprit de l'écrivain. « Il fut lu et accueilli, nous dit-elle, mais des considérations de théâtre à théâtre en ont empêché la représentation. » Il est vrai qu'elle avoue l'avoir écrit en vingt-quatre heures et n'y avoir rien changé. Pour montrer son activité débordante, elle dit qu'elle « a trente pièces au moins, dont beaucoup plus de mauvaises que de bonnes, mais dix qui ne sont pas dépourvues de sens commun. »

C'est dans la préface du *Mariage* qu'elle nous parle de l'aventure de *Zamore et Mirza,* et de *Lucinde et Cardenio,* pièce inédite qu'elle soumit à Caron de Beaumarchais. Celui-ci ne trouva pas le but moral assez bien observé; elle déclare avoir créé tous ses sujets, sauf celui de Chérubin; il est certain, comme nous l'avons dit plus haut, qu'elle n'avait point la faculté créatrice; que la plupart de ses drames sont la mise en œuvre de situations vraies, arrangées plus ou moins habilement pour le théâtre.

Le *Mariage de Chérubin* ne put être représenté, sans doute, parce que la censure y releva certains passages sur le droit du seigneur, dont une école historique a usé et abusé.

Après le *Mariage,* Mme de Gouges publia le *Philosophe corrigé* ou le *Cocu supposé,* comédie en cinq actes. Dans un *factum* qui précède la pièce sous ce titre original : *Préface sans caractère à laquelle mes fidèles amis ne manqueront pas d'ajouter l'épigramme : elle ressemble à son auteur,* elle nous fournit son portrait authentique :

« J'ai souvent fait de grandes étourderies, dit-elle, avec une crâne désinvolture, mais elles me plaisent, et je mets quelquefois autant de recherche à les commettre à mon désavantage que d'autres mettent de précaution à éviter même un mot équivoque. »

Toujours généreuse, elle ne peut cependant s'empêcher de parler des sacrifices qu'elle a faits : « Moi seule me suis montrée telle que j'étais, je peux m'en vanter puisqu'il m'en a coûté ma fortune, mon repos, ma réputation. »

Sans doute elle fait allusion à *Zamore et Mirza*, cette lourde épine qui traverse sa vie.

En 1788 elle présenta à la comédie une pièce épisodique : *Molière chez Ninon, ou le siècle des grands hommes*, qui n'était pas sans mérite. Pour celle-ci, il est probable qu'elle fut aidée, peut-être par Mercier, car la pièce comporte des études et des connaissances peu en rapport avec ce que nous savons de l'instruction d'Olympe. Dans la préface même, elle laisse percer son ignorance en écrivant *Degipto* pour *Des Yveteaux*.

Elle y reproduit, avec une naïveté assez singulière, les divers bulletins du comité de lecture qui avait décidé l'échec de l'ouvrage.

« Mercier, Palissot, Lemierre, et vingt-quatre autres personnes recommandables » l'avaient jugé bon, nous dit-elle dans sa postface, où elle exhale de nouveau sa bile contre la Comédie-Française.

A la suite de cette pièce, elle insère dans le troisième volume de ses œuvres, dédié celui-ci au Grand Condé, un conte : *Bienfaisance ou la bonne mère*, suite d'anecdotes où sont surtout exaltées l'héroïsme et la bienfaisance du Duc d'Orléans. Le fils de Mme de Cercy, qui n'est autre que notre héroïne, compose sur l'heure et en quelques instants une comédie : *La Bienfaisance récompensée* ou *la Vertu couronnée*.

Pour en finir avec l'auteur dramatique et pour ne point revenir sur ses productions théâtrales, un quá-

trième volume, factice comme les précédents, contient : la nouvelle édition de *l'Esclavage des noirs ou l'heureux naufrage,* tel qu'il fut représenté en décembre 1789; *le Couvent ou les Vœux forcés,* comédie en trois actes, qui, en 1791, avait d'abord été jouée en deux actes au théâtre de la rue Bondy mais dans des conditions telles que notre impétueuse compatriote ne pouvait les supporter. Le directeur du théâtre, Labrut, entortilla le fils d'Olympe et le fit consentir à s'en dire l'auteur avec lui. La pièce, en deux actes, eut quelques succès, mais l'éternelle persécutée cria au viol, au meurtre, tout en laissant la pièce suivre son cours. « Aujourd'hui, dit-elle, je reprends ma progéniture un peu épurée, mais je lui ai donné une nouvelle vigueur par un troisième acte. » C'est ainsi qu'elle nous le présente.

Vient ensuite *Mirabeau aux Champs-Elysées*, comédie en un acte et en prose, qui fut représentée en 1791 par la Comédie-Italienne. La pièce fut reçue avec enthousiasme par les artistes; elle était de circonstance, mais les acteurs y firent des coupures. Olympe l'avait écrite en quatre actes; on comprend qu'il y eut à retoucher beaucoup. Le public fut un peu réservé. (5 avril 1791.)

Olympe, qui croyait au succès de la pièce, la fit « imprimer pour les provinces avant sa reprise à Paris, » et chargea toutes les municipalités du royaume de prélever sa part d'auteur et de la répandre sur les femmes qui se sont distinguées par quelque action patriotique. Sa préface est d'ailleurs une profession de foi sur laquelle nous aurons à revenir.

En 1793, elle fit représenter, sur le théâtre de la République, une pièce politique, l'*Entrée de Dumouriez à Bruxelles,* qui suscita un beau tapage. Elle avait eu le

sort de l'*Esclavage des nègres,* c'est-à-dire qu'on l'avait sifflée. Mais comme le public demandait l'auteur et que Mlle Candeille allait le nommer, Olympe, qui était dans une loge, se montra au parterre en criant : « Citoyens, vous demandez l'auteur, le voici. C'est moi, Olympe de Gouges, si vous n'avez pas trouvé la pièce bonne, c'est que les acteurs l'ont horriblement jouée. »

On voit d'ici le tapage soulevé par cette intempestive sortie, certains spectateurs plaisants la traitèrent de vieille folie et redemandèrent leur argent.

Cette pièce lui suscita d'ailleurs d'autres ennuis. Comme Dumouriez était un transfuge, on prétendit y voir une complicité avec l'auteur. Olympe interrogée, menacée, se défendait avec l'énergie d'une conscience pure. On voulait lui arracher des aveux, et « comme on la savait excellente mère, dit Fleury, c'est au nom de son fils, qu'elle laisserait orphelin, qu'on lui demandait une accusation ; » elle répondit :

« Je suis femme, je crains la mort, je redoute votre supplice, mais je n'ai point d'aveux à faire, et c'est dans mon amour pour mon fils que je puiserai mon courage. Mourir pour accomplir son devoir, c'est prolonger sa maternité au-delà du tombeau ! »

Sublime réponse qui rachète bien des faiblesses.

DEUXIÈME PARTIE

OLYMPE PHILOSOPHE ET POLITIQUE

A la fin du siècle dernier tout le monde se targuait, peu ou prou, d'être philosophe. Ce mot à la mode couvrait souvent des divagations d'esprit et des fantaisies plus ou moins étranges. Il eût été singulier que, vivant dans un milieu entaché de cette manie, Olympe de Gouges n'y ait pas cédé.

Pour cette période de la vie de notre compatriote, c'est-à-dire de 1789 à 1793, nous avons la bonne fortune de trouver dans les *Mémoires de Fleury*, quelque suspects qu'ils soient, de précieux renseignements biographiques qui ne se rencontrent point ailleurs, et dont la précision atteste l'authenticité. Il faut cependant ne point oublier que Fleury était comédien, et par conséquent ne devait pas être tendre pour celle qui avait exhalé sa bile contre les pensionnaires du Théâtre-Français dans les *Comédiens démasqués*.

Voici ce qu'il raconte de sa croyance philosophique en la métempsychose :

« Elle prétend que les animaux sont des hommes mis en pénitence ; elle a chiens, chats, singes, perroquets,

bouvreuils, etc.; elle croit en eux, cause avec eux; elle leur fait la lecture. En dehors même de sa maison, elle a des hôtes; elle suspend ses vieux pots-au-feu pour y attirer des moineaux, elle les nourrit de sa propre main; elle compte que ses convives ailés ne seront point ingrats. Elle prétend avoir été reconnue au Luxembourg par un ancien moineau franc qui s'arrêta devant elle. Chaque matin elle va faire sa promenade dans ce jardin et y dépense un petit sac de chenevis. »

Fleury ne peut pas se défendre d'une méchancheté; il prétend qu'à défaut de chenevis, elle leur jetait le contenu de sa tabatière; toutefois, il ne se serait pas hasardé à se moquer de sa manie, comme le fit Sedame, à qui elle répondit avec infiniment d'esprit et d'à-propos :

« Que ses oiseaux lui donnaient des concerts assez agréables et que leurs chansons la délassaient un peu de nos opéras comiques... Du moins, ajoutait-elle, en regardant le faiseur de comédies à ariettes, du moins il n'y a pas de paroles dessous. »

Toujours prête à la riposte, notre languedocienne avait souvent le mot heureux.

« Elle prétendait que son chien danois pourrait bien être un ambitieux qui, en punition d'avoir trop aimé les grandeurs humaines, était condamné à jouer le rôle humiliant d'animal jusqu'à ce qu'il eût expié sa faute.

« Il n'y avait pas, dans tout Paris, d'hôtel plus peuplé que l'appartement de Mme de Gouges; elle était là régnant en souveraine, toujours indulgente, bonne, pleine de clémence, heureuse du bonheur de tout ce peuple, qui jouissait de ses bienfaits..... chiens, chats, bouvreuils et perroquets avaient de beaux noms, des noms fameux; elle se regardait comme donnant asile à bien des grandeurs

déchues, à bien des infortunes; comme accueillant la science en fourrure et les arts emplumés; pas de tendre caresse qui n'appelât une faveur, pas d'espièglerie aimable qui ne valût une pâtée de choix, pas de traits d'intelligence qui ne fût gratifié de quelque sucrerie : encourageant et récompensant tour à tour, usant avec sagesse et avec grandeur de sa puissance, elle était le Léon X de sa volière et de son chenil.

« Elle amusait beaucoup M. Daubenton de ses idées originales; ne voulait-elle pas lui persuader que son chien, à elle, avait l'attention d'aboyer plus bas quand elle était malade; aussi se figurait-elle quelquefois voir tous ses animaux redevenir dans sa chambre ce qu'ils avaient été pendant leur illustre existence; or, comme elle était très décente, par pudeur elle ne se montrait en camisole que dans sa chambre, et jamais, au grand jamais, elle ne voulut paraître devant ses hôtes sans avoir mis le corset garni. »

Nous avons raconté plus haut l'histoire de ce corset garni (pp. 34-35).

Mais malgré ses brocards, quelque peu justifiés par la guerre implacable qu'Olympe fit aux sociétaires de la Comédie-Française, par dépit de ce qu'ils ne jouaient pas ses pièces, Fleury reconnaît qu'elle était pleine de bonnes qualités : « généreuse, compatissante, humaine, une fois elle fut sublime : « J'ai donné le revers de la médaille « avant la médaille elle-même. »

Dans tous les cas, il est certain que le milieu dans lequel elle vécut n'était pas celui d'une courtisane.

C'est à cette influence philosophique que l'on peut attribuer une œuvre singulière, sortie tout d'une pièce de ce bouillant cerveau; c'est elle-même qui nous le

dit : « Le *Prince Philosophe* est le roman le plus sage, le plus fou, et à la fois le plus moral. Je n'ai mis que cinq jours pour le concevoir et pour le produire. »

Et cependant ce roman a 522 pages, et s'il présente de grands défauts, un plan assez pauvre et défectueux, il ne faut pas méconnaître qu'il donne la preuve d'une imagination très féconde, d'une facilité étonnante d'assimilation, car on y retrouve la tendance philosophique de l'époque où l'orientalisme était de mode pour colorer les idées courantes.

Il est certain, en effet, que le sujet, d'ailleurs assez confus, est sacrifié au désir de développer des tirades et des déclamations philanthropiques et sociales. Tel qu'il est, le *Prince Philosophe* n'est ni meilleur ni pire que les productions similaires contemporaines.

La date de 1792 que porte cet ouvrage n'indique pas véritablement l'époque où il fut écrit; cette production est antérieure et se rapporte évidemment à cette période plus calme où, d'après Fleury, « elle avait des vapeurs lorsquelle ne se voyait pas environnée d'auteurs et d'académiciens, non pas pour se laisser instruire par eux, mais pour en être entourée, pour jeter sur eux son éclat; elle voulait les avoir à peu près comme un monarque a des gardes du corps. »

Fleury ajoute qu' « elle avait des jours où chacune de ses phrases lui semblait être un effort de génie; elle la saluait comme une merveille; elle l'honorait comme une trouvaille sublime... » Et cependant il reconnaît qu' « elle aurait eu à se vanter à juste titre de quelques mots piquants et de plusieurs réparties impérieuses; » il cite cette réponse à Mme de Montesson :

« La différence qui existe entre les prudes et les femmes

franchement galantes est celle qu'on remarque entre l'artiste et l'amateur. »

Lairtullier est du même avis, mais, plus impartial, il se montre plus enthousiaste :

« Plus d'une fois, dit-il, elle surprit les hommes les plus éloquents de l'époque par la richesse de son imagination et la fécondité de ses idées... Elle s'élevait parfois à la hauteur des plus grands maîtres de la parole... »

Monselet dit d'elle : « Ne rions pas trop des formules littéraires de cette femme : elle a souvent rencontré l'esprit et le sentiment, la passion et la force. » Ce jugement d'un écrivain tel que Monselet est un éloge peu banal.

OLYMPE PAMPHLÉTAIRE

Si la transformation de la femme galante en écrivain dramatique a le droit de nous étonner, son incursion dans le domaine politique serait encore plus étrange si nous n'y retrouvions à la fois cette ardeur généreuse de la Méridionale et l'esprit combatif de Lefranc de Pompignan.

La Révolution française partit de la haute bourgeoisie frondeuse et rencontra un milieu tout préparé dans une partie de la noblesse et du bas-clergé. Beaucoup voulaient donner une leçon au pouvoir, personne ne songeait à détruire les institutions. Le reflet de cette opinion se retrouve dans la *Lettre au peuple ou projet d'une caisse patriotique,* publiée en 1788 par Olympe de Gouges, avec un frontispice dessiné par Desrais et gravé par Froussote, représentant l'impôt volontaire payé par tous les ordres de la nation.

Dans ce pamphlet, Olympe laisse déborder son cœur, sa philanthropie, son amour pour le roi, dont elle plaide la cause avec chaleur, conviction, et non sans quelque talent : « Le mal était fait avant son avènement, dit-elle. Quelle est donc l'injustice qui domine actuellement le plus grand nombre des esprits, qui, sans réfléchir aux moyens qu'on doit prendre pour le bien général, livrent le peuple à l'impulsion la plus effrénée par des discours ou des écrits séditieux, qui ne font qu'accroître le mal et ne peuvent porter aucun remède à nos maux ? Ne doit-on pas plutôt s'occuper à un soulagement prompt et salutaire que de chercher à prolonger les peines générales ? »

C'est donc au peuple qu'elle s'adresse, et la voilà prédisant, avec une sûreté extraordinaire de coup-d'œil, les événements qui vont se précipiter.

Elle prêche contre les émeutes, qui provoquent le chômage et le *déficit* dans les ménages, les batailles sanglantes et la guerre civile ; elle montre la bonté du roi rappelant Necker.

Le remède pour combler le déficit n'est point dans des impôts nouveaux, mais dans un don volontaire que chacun versera dans la caisse nationale.

Elle a le respect de la dignité royale ; elle n'entend pas qu'on touche à la maison du roi. « Le souverain doit non seulement inspirer à ses sujets le respect et la vénération par la splendeur qui l'environne, mais encore la montrer aux yeux des peuples étrangers avec un éclat propre à leur donner la plus haute idée des ressources de la nation.

« La cour de France a été dans tous les temps la première cour d'Europe ; si l'on obscurcit trop son lustre, elle n'est plus la cour de France. »

Olympe semble avoir moins d'enthousiasme pour la reine, à laquelle elle conseille quelques réformes sur ses dépenses.

Cette lettre est remplie de bon sens, de même que l'épître dédicatoire à Louis XVI, qu'elle a placée en tête d'un *Quatrième volume des œuvres,* daté de 1789 et ne contenant que des pamphlets politiques.

Dans cet écrit, elle revient sur son manque d'instruction, se comparant modestement à ce connétable d'Henri IV qui ne savait pas lire, à Crillon qui ne savait pas écrire; mais elle fait parade de sa fidélité et de son patriotisme, que certains prétendent tari en France.

« Non, sire, s'écrie-t-elle, il n'est point tari, il n'est point éteint, il couve sous la cendre. Vos bontés constantes le rallumeront bientôt, et vous verrez qu'un jour vos bons sujets confondront les ennemis de la Patrie. »

Et plus loin, dans un enthousiasme lyrique, elle s'écrie :

« Rassurez-vous, sire, vous êtes adoré; tous les vrais Français soutiendront vos droits et votre trône. »

Olympe est franchement monarchiste : « Le joug du despotisme est mille fois plus favorable aux hommes que les troubles et les tyrannies perpétuelles d'une anarchie effrayante. »

Dans ses *Remarques patriotiques* (par la citoyenne auteur de la *Lettre au peuple),* la généreuse femme s'émeut des souffrances du peuple, au moment où les États généraux viennent de se réunir, et discutent sur le vote par tête ou par ordre.

Elle fait un tableau sincère des maux dont souffre le commerce, les ouvriers; de l'inaction des capitaux cachés.

Elle vante la charité du roi et de la reine et leur signale des cas d'extrême misère.

Et dans un élan de franchise, qui décèle le fond de son intime sentiment, elle rend cet hommage à la religion, à propos d'une anecdote assez curieuse de réhabilitation par l'aveu du coupable à son lit de mort : « Cet événement prouve, dit-elle, que le fond d'une bonne religion et non du fanatisme rend les hommes vertueux et leur fait connaître de vrais remords. »

Puis elle demande la création d'asiles temporaires pour les ouvriers sans travail.

Il y a là un fond de bon sens, de droiture qui surprend et attire, et des conseils pratiques de gouvernement qu'on ne s'attendait pas à voir émaner d'une tête aussi étrange.

A la suite de ses *Remarques* se trouve un *Projet d'impôt étranger au peuple et propre à détruire l'excès de luxe et augmenter les finances du Trésor réservé à acquitter la dette nationale.*

Dans les matières imposables, Olympe, qui semble avoir prévu le futur impôt sur le revenu, indique : les voitures des petits maîtres et petites maîtresses, les bijoux, les modes, les valets, le nombre de chevaux et voitures, les chiffres et armoiries, les jeux, la peinture et la sculpture.

Avant cinq ans, cela suffira, dit-elle, pour éteindre la dette nationale.

Chose curieuse, elle déclare dans ces plaquettes que son idée, qui se retrouve d'ailleurs dans l'*État libéré*, de Georges Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne, qui fut président de l'Assemblée nationale, lui est propre, mais qu'elle s'est rencontrée avec cet auteur sur un terrain commun.

A l'époque de ses relations avec Mercier, elle écrit le *Songe de l'auteur*, tableau vivement dessiné qui

retrace un âge d'or, dont la réalité a de poignants retours. Certains passages rappellent l'*An 2440 ou rêve s'il en fût jamais* de cet auteur.

Mais le *Bonheur primitif de l'homme ou rêveries patriotiques,* qui date de 1789, est une longue tirade philosophico-politique assez vague, où les idées les plus saines côtoient les divagations, notamment sur la religion, les jésuites, etc. Le dernier chapitre : *De l'Espérance,* est vraiment curieux; l'auteur, après quelques pages assez raisonnables, enfourche son *dada* et fait un procès aux comédiens en demandant la création d'un *Théâtre national,* où des jours seraient choisis pour les pièces des femmes auteurs. On le placerait aux Tuileries.

A la suite de ce projet, elle publie, dans les *Vengeances utiles et humaines,* quelques pages sur ses démêlés avec les comédiens et les journalistes auxquels elle voulait imposer sa prose, et notamment avec le *Journal de Paris* et M. Faydel, son directeur.

C'est à cette occasion qu'elle se déclara — nouvelle chevalière d'Eon — prête à se brûler la cervelle avec eux au pistolet, à trois pieds en la terre et à quatre de distance, leur donnant l'avantage du premier coup, persuadée qu'ils trembleront assez pour la manquer.

Bonne fille quand on ne fait que ridiculiser sa manie, elle redevient la vaillante Méridionale et « ne pardonne point l'injustice, l'imposture, la calomnie, les personnalités outrageantes. »

Et toujours avide de vérité, elle déclare que c'est son seul objectif : « Mes aveux sont les garants de cette vérité et ma conscience ne m'a jamais rien reproché.

« J'ai donc le courage de convenir que j'ai commis une grande imprudence quand j'ai embrassé la politique,

que j'ai commis encore une plus grande sottise quand j'ai sauté de cette politique à la philosophie et à la morale. »

Elle s'enflamme, elle écrit brochure sur brochure; elle dédie aux États généraux un *Dialogue allégorique entre la France et la Vérité,* revenant, dans son *Projet utile et salutaire*, à l'institution de la Caisse nationale et aux autres impôts qu'elle a proposés; pour la restauration des mœurs, elle réclame un théâtre moral irréprochable, et pour le soulagement des jeunes femmes honnêtes une maison de charité particulière. Mais elle revient toujours à son idée première : « Pour conserver vos droits, n'abaissez point l'autorité royale. »

Olympe de Gouges — elle nous l'apprend elle-même dans la préface du *Couvent* — était arrivée à Versailles avec tous les députés de la France; donnant aveuglément et à corps perdu dans la politique et la philosophie.

Dès le mois de mai, elle s'était logée à Versailles, boulevard du Roi, nº 4, au coin de la rue de Madame.

De là elle cherche à entrer en relations avec ses compatriotes les députés du Quercy. Le 21 mai, elle écrit à M. Poncet-Delpech, député de Montauban, la lettre suivante, très avenante[1] :

« En même temps, Monsieur, que vous recevrez une lettre de Monsieur de Long[2], qui vous annonce que vous avez une compatriote à Versailles, avec un appartement

[1] Archives de M. Poncet-Delpech.

[2] Député de Beaumont-de-Lomagne.

à votre disposition, vous recevrez de cette même compatriote le fruit de ses veilles, de ses peines et de ses travaux pénibles.

« Vous le savez, Monsieur, la politique et la philosophie ne sont pas d'une matière qui convient à la composition des femmes. Enfin j'ai fait mes efforts pour réussir dans l'une et dans l'autre. Le patriotisme m'a rendue intrépide. Défendez non seulement mon sexe, mais devenez l'appui de votre province. Prouvez que la petite ville de Montauban a produit des grands hommes et encore quelques femmes de réputation.

« Bonjour, mon cher pays. Je ne vous connais que de réputation. Elle est certainement bien à votre avantage, puisqu'elle me donne la plus grande envie de vous connaître.

« Je suis, avec les sentiments d'une bonne compatriote, votre très humble servante.

« De Gouze.

« 21 may 1789. »

« Boulevard du Roy, n° 4, au coin de la rue de Madame, pavillon de Sigoll. »

Poncet accepta-t-il ce rendez-vous pressant? La froideur avec laquelle il annonce dans ses Mémoires la mort d'Olympe ne le laisse pas deviner, mais il ne faut pas oublier que lorsque Poncet écrivait cette mention dans son journal on était en pleine terreur, et il y avait danger à paraître lié avec une victime de Robespierre.

Toujours est-il que le lendemain elle écrit de nouveau à Poncet et à Faydel, ce dernier devenu député du

Quercy, avec lequel elle avait dû faire sa paix, et signe cette lettre originale[1] :

A Messieurs Poncet et Faydel, députés des États-Généraux, rue de Paris, chez M. Lambert, boulanger, près le Boulevard.

« Madame de Gouges souhaite le bonjour à ses chers compatriotes; elle les prie instamment de se rendre chez elle sur les six ou sept heures au plus tard.

« Elle a un écrit curieux à leur communiquer, et qui a été aussitôt imprimé que conçu.

« A midi il a été mis en presse, et à cinq heures il y en aura deux mille exemplaires tout frais moulus; Madame de Gouges veut les distribuer avant tout le monde à ses compatriotes.

« Le Tiers-État va crier bravo! ah! la bonne femme! la Noblesse fera un peu la moue, le Clergé le signe de la croix en pestant tout bas; mais il jettera de l'eau bénite, enfin, et tout ira bien. Ainsi soit-il.

« De Gouges.

« 22 may 1789. »

Quelle était cette brochure, sinon le *Cri du sage par une femme*, plaquette de huit pages extrêmement curieuse.

Tout serait à citer dans ce pamphlet, où Olympe envisage la situation politique avec une sûreté de coup d'œil étrange. On y trouve des phases de ce genre :

« Les anciens Français ne pêchaient que par trop d'ignorance, les modernes gâtent tout pour avoir trop

[1] Arch. de M. Ch. Garrisson.

acquis. A force d'idées et de lumières, ils se trouvent aujourd'hui dans une confusion épouvantable. »

Mais comme les objurgations d'Olympe s'adressent surtout aux femmes, on est ahuri de trouver des leçons de pudeur, de modestie, de patriotisme, d'amour maternel dans sa bouche.

Elle prédit l'impuissance des États-Généraux; chacun des trois ordres doit faire des concessions : le tiers-état n'a pas à lui seul le droit de créer les lois.

« Il faut tout ramener à la bienséance, et celui qui cèdera, de la noblesse ou du tiers-état, sera toujours le parti patriotique à qui la France devra son salut. »

Dans l'*Avis pressant ou réponse à mes calomniateurs*, elle propose de suspendre les États-Généraux pendant quinze jours ou six semaines, afin de permettre aux députés de faire renaître la paix. Cette trève donnerait le temps aux têtes exaltées de reprendre le calme, de faire naître de nouvelles réflexions aux provinces, et d'envoyer aux députés de nouveaux pouvoirs plus sages et plus traitables.

C'est dans cette plaquette qu'elle ouvre un coin de son passé : « Des hommes inconsidérés sèment partout que j'ai eu des amans; certes, la remarque est neuve et surtout bien essentielle.

« Faut-il qu'on me force encore d'ajouter qu'étant veuve à 16 ans (?), et devenue ma maîtresse, je fus plus exposée qu'une autre; mais, au milieu des écueils qui m'entouraient, une carrière honorable s'est offerte à mes yeux : je m'y suis précipitée avec courage..... »

Le *Discours de l'Aveugle aux Français* est encore pour cette donneuse de conseils l'occasion de prêcher la concorde, la paix, les sages mesures.

Il en est de même d'un petit pamphlet de huit pages : *Pour sauver la Patrie il faut respecter les trois Ordres.*

La réunion des trois ordres lui inspire un cri de joie : « Mes vœux sont remplis, » et elle se félicite « d'avoir travaillé à rapprocher les trois ordres. »

Avec un sens intituif très caractéristique, elle adresse dans sa *Lettre à Mgr le duc d'Orléans*, des conseils politiques d'une finesse toute féminine et de véritables remontrances à propos de ses intrigues : « On dirait qu'un Cromwel, caché parmi des Français, n'excite les esprits et ne les porte à la révolte que pour se montrer un peu à nos yeux tout puissant. »

Et cependant, après cette mercuriale, elle lui recommande son fils, dont le sort dépend des bontés du Prince. On voit là l'effet de ce manque d'éducation et d'instruction qui lui fait constamment mêler les questions personnelles aux idées générales.

C'est ce que l'on constate encore dans la *Séance royale, motion de M. le duc d'Orléans*, où elle s'écrie : « Vous me fites la grâce, dit-elle, de me promettre une place pour mon fils ; il ne s'en trouve pas de vacante, mais votre chancelier, sans m'offrir celle d'élève dans vos ingénieurs, me la proposa en attendant qu'il s'en présentât une meilleure. »

Certes, cette sollicitude est d'une bonne mère. Olympe adora ce fils qui, plus tard, devait la payer de la plus noire ingratitude.

Dans une *Lettre aux Représentants de la Nation*, qui date de l'année 1789, elle cherche à se disculper d'avoir voulu faire un régent du duc d'Orléans, elle demande que « quelques orateurs fameux de l'auguste Assemblée connaissent à fond ses écrits pour rendre justice, en

pleine Assemblée, de la pureté de ses maximes et de ses principes invariables. »

Dans l'*Ordre National ou le Comte d'Artois inspiré par Mentor,* elle est moins heureuse que dans ses autres écrits. C'est un appel au comte d'Artois pour l'inviter à rentrer en France et à prendre l'initiative de la création d'un Ordre national dont le roi le nommerait grand maître, et qui serait un lien puissant entre tous les Français. Elle désirerait que les femmes eussent part à cette marque de distinction et puissent prétendre au cordon national quand le mérite et les vertus les distingueront de leur sexe. Quelques bonnes idées, quelques pensées sages à côté de déclamations creuses est le jugement qu'on peut porter sur ce factum.

Une plaquette, qui semble mieux conçue que les autres, fut publiée, en 1790, par Olympe de Gouges, sous le titre suggestif : *Départ de M. Necker et de Mme de Gouges ou les Adieux de Mme de Gouges à M. Necker.*

Il y a là de très curieux passages, notamment celui-ci : « Flegmatique par caractère, républicain par naissance, vous êtes venu chez un peuple gai, aimable, fidèle à ses rois, soumis aux lois, pour leur enseigner les éléments d'une liberté qui ne convient nullement à la nature de son gouvernement. Moi, vive comme une Languedocienne et née Française, connaissant la tête des Français, je leur ai conseillé de ne point toucher à l'arbre antique et sacré de la Monarchie, mais d'en élaguer seulement les branches parasites et gourmandes, et celles qui, arrachées avec tant de violence, n'ont pu qu'entraîner avec leur chute celle de la France. Voilà où nous différons. Vous avez jugé les ressources de la France inépuisables, je l'ai cru ainsi que vous ; voilà où nous nous ressemblons. »

Elle continue le parallèle avec infiniment d'esprit : « Vous avez huit cent mille livres de rente et vous êtes malade; tout mon bagage tiendrait à présent dans un chausson, mais j'ai une santé à toute épreuve..... Vous parlez, la bourse abondamment garnie... et moi presque ruinée par mes imprimeurs... juchée dans une carriole rude et mal attelée, entourée de ma chère collection dramatique et patriotique, semblable à cet égard au divin Homère, qui gagnait sa vie en récitant de ville en ville les vers de son poème immortel... »

Elle prétend donner encore à l'ex-ministre de sages conseils, quoique il ait paru dédaigner son projet de Caisse patriotique, mais elle avoue que « la multitude de ses idées l'égare et qu'elle a alors bien de la peine à se retrouver, ce qui a fait dire souvent à ses lecteurs : « Si cette femme n'avait pas de fusées dans la tête elle nous dirait souvent d'excellentes choses. » Le but de cet écrit, est le retour à l'ordre et à la paix entre les Français.

Entre temps, — toujours la question personnelle qui revient, — elle reproche au duc d'Orléans d'avoir fait peser son ressentiment sur elle en rayant son fils de l'emploi qu'il occupait dans ses apanages. Mais elle ne lui en veut pas, il a été mal conseillé.

Manquant d'ordre et de méthode dans ses écrits, elle exalte le dévouement du marquis de Favras et se déclare prête à faire ce qu'il a fait; puis place diverses anecdotes pour prouver que l'état actuel des choses ne peut durer : « l'engouement de la liberté tourne encore la tête aux Français, mais cet engouement une fois disparu, ils reconnaîtront, j'espère, qu'un seul maître est plus utile aux hommes que si tous les hommes étaient maîtres à la fois. »

Olympe de Gouges annonce qu'elle part pour l'Angleterre pour essayer de faire jouer l'*Esclavage des Noirs*, traduit en Anglais, et en profite pour exhaler sa bile contre ceux qui ont contribué à la chute de son drame ; entre autres M. de Mouton de Chabrillant, qui contribua, comme président du Comité de la Comédie, à faire interdire sa pièce. Elle raconte que Chabrillant lui fit la cour ; qu'elle se moqua de lui et le chassa de chez elle. Il y rentra après avoir fait publiquement l'aveu qu'il l'avait calomniée en se prétendant au mieux avec elle. Mais au bout de 16 ans il se vengea en se mettant du côté des comédiens qui refusaient sa pièce.

Après cette digression elle revient à son sujet en demandant à Necker de proposer le retour de Calonne.

Dans ses *Adieux aux Français*, qui accompagnent la pièce précédente, elle annonce qu'elle a fait une comédie en trois actes : *Le Marché des Noirs*, et un drame en cinq actes « bien tragique, intitulé : *Le Danger du Préjugé ou l'École des Hommes*, » restés manuscrits, et qu'on lui a proposé de fonder un journal, l'*Impatient*, qu'elle fera à son retour de Londres.

Et elle signe : *La plus décidée royaliste et l'ennemie mortelle de l'esclavage.*

Ces deux pamphlets sont vraiment étranges par la hauteur, l'incohérence de certains passages. Il y a cependant en tout cela une bonne foi, un enthousiasme dont on ne saurait suspecter la sincérité, et si une œuvre d'Olympe est faite pour convaincre le lecteur qu'elle n'eut jamais de « teinturier, » c'est bien celle-là. Un écrivain de métier ne lui aurait jamais toléré de pareilles inégalités.

Cette plaquette nous apprend, en outre, que notre

compatriote alla à Londres pour faire jouer son *Esclavage des Noirs*. Réussit-elle? Nous ne le croyons pas parce qu'elle n'en dit rien dans les écrits subséquents, et on sait qu'elle aime à conter ses affaires au public.

Elle rentra de Londres peu de temps après les troubles d'octobre.

Un colon de Saint-Domingue avait répondu, dans la *Chronique de Paris,* en termes assez peu mesurés, au sujet de l'*Esclavage des Noirs,* aux idées émises par Mme de Gouges.

Celle-ci, dans sa *Réponse au Champion américain ou Colon très aisé à connaître,* le 18 janvier 1790, comme elle l'avait fait d'ailleurs dans son *Adieu aux Français,* défie « Messieurs les enragés colons » : « Venez, une femme vous défie, elle invite votre bravoure à un combat singulier; venez apprendre comment une femme sait mourir et donner la mort. » Elle se défend d'avoir voulu semer la révolte chez les nègres, au contraire, elle se fait gloire d'avoir excité les colons à traiter leurs esclaves avec plus de douceur et de générosité ».

Elle se donne la gloire d'avoir contribué à la fondation de la société « Les Amis des Noirs » et espère que sa pièce, représentée en Amérique, « ramènera toujours les hommes noirs à leurs devoirs, en attendant, des colons et de la nation française, l'abolition de la traite et un sort plus heureux ».

Chez cette Méridionale au cœur chaud et débordant, toutes les idées généreuses bouillonnent, et sans se préoccuper de savoir si elles peuvent se réaliser, il faut qu'elle les émette. C'est ainsi qu'elle présente, le 26 mai 1790, à l'Assemblée nationale, un *Projet sur la formation d'un tribunal populaire et suprême en matière criminelle.* En

somme, c'est l'institution du jury qu'elle réclame, et il est curieux de constater que n'entendant rien sur une matière aussi repoussante pour une femme, » elle a parfois des vues justes et nettes.

Elle propose l'érection des « Conseils populaires » à l'instar des Conseils de guerre. Tout malfaiteur sera jugé par ses pairs, il aura huit ou quinze jours pour se défendre, pourra choisir son défenseur, il sera condamné ou absous à la pluralité des voix ». Il est vrai qu'elle ne réclame ce tribunal que pour le peuple, laissant aux classes supérieures les tribunaux ordinaires.

L'intention n'en est pas moins louable.

Ses opinions la rapprochaient des Girondins : Vergniaud, Condorcet, Brissot et Pétion lui accordaient leur estime; elle en parle souvent, surtout du dernier. Elle voyait aussi Bernardin de Saint-Pierre, qui lui dit un jour : « Vous êtes un ange de paix. »

Dans son *Avis pressant au Roi*, où elle se déclare patriote irréprochable et royaliste décidée, elle adjure le roi d'accepter la Constitution, s'il défère au vœu général, mais si, au contraire, il estime qu'il n'est que le fruit d'une trop profonde philosophie et d'une exécution trop difficile, qu'il refuse et quitte Paris.

« Formez un Conseil de notables choisis dans tous les départements, revisez la Constitution.... loin d'un peuple effréné... qui applaudira à votre fermeté. »

Elle avoue que la circonstance et l'expérience lui ont appris à revenir sur ses idées; « mon opinion et mes principes sont immuables, mais il faut savoir les sacrifier au bien général. »

Voici en quels termes elle adresse l'*Avis pressant à l'Assemblée nationale :*

Monsieur le Président du Comité de Constitution.

« J'ai peut-être obtenu le droit, pour le bien que j'ai fait, ou que j'ai voulu faire à ma patrie, de présenter à l'Assemblée nationale mes idées sur les circonstances présentes. Je les ai développé *(sic)* dans ce Mémoire. Si vous les croyez dignes d'être présentées à l'Assemblée, je vous prie d'en faire faire la lecture.

« Je suis avec respect, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissante servante.

« DE GOUGES.

« Paris, le 23 juin 1791. »

Le *Repentir de Mme de Gouges* (5 septembre 1791) est amusant à lire. Elle nous apprend que, dans sa solitude, occupée à donner la dernière main à un ouvrage majeur, la nouvelle que l'Assemblée nationale a terminé la Constitution lui parvient. Désespérée de n'avoir pu communiquer ses idées, elle court chez l'imprimeur et dicte au compositeur l'*Avis pressant* qu'elle répand partout.

On connaît l'histoire de Simoneau, le maire d'Étampes, tué en défendant contre le pillage de la foule les grains apportés au marché.

Nous avons dit qu'Olympe de Gouges, enthousiasmée par cet héroïsme s'était mise à la tête d'une souscription pour célébrer cet anniversaire. Pour cela aucune démarche ne lui coûta ; on la vit assiéger tous les corps constitués, les généraux, les ministres, la reine elle-même, pour obtenir des fonds afin de donner le plus d'éclat possible à cette fête patriotique, qui fut décrétée par

l'Assemblée nationale, le 12 mai et célébrée le 3 juin, sous le nom de fête de la Loi.

Elle publie sa lettre à la reine lui demandant de faire distribuer 200 voiles, ceintures et couronnes, pour les jeunes filles du cortège; la pétition à la municipalité, à l'Assemblée nationale, où elle décrit le cortège précédé d'une bannière que certains prétendent avoir été portée par elle même, entourée de jeunes femmes chargées de fleurs.

Le programme, comme tous ceux des fêtes patriotiques de l'époque, est vraiment puéril. On y trouve des couplets de ce genre chantés par les soldats :

O Dieu Mars
Tes hasards
N'ont rien qui nous épouvante.
Et nos droits
Et nos lois
Guideront nos exploits.

A cette occasion Dorat-Cubières lui adressa les vers suivants, qui vont à l'encontre de l'assertion de Desessarts, lequel prétend que ses excès l'avaient flétrie de bonne heure : « Ta douleur, » dit-il,

Relevait de ton front la noblesse et les charmes;
Comme il me paraissait embelli par tes larmes!

Les *Sabbats jacobites*, publication réactionnaire qui chansonnait hommes et choses de la Révolution avec une indépendance extrême et une violence de langage inouïe, publie dans son nº 44 la composition d'une République suivant le cœur de Brissot. L'auteur prétend l'avoir

trouvée dans ses papiers; on y voit Brissot et Condorcet comme consuls, les sénateurs montagnards. Parmi les vestales de la République, avec Mmes de Buffon, de Sillery, de Staël, Vestris, Paméla, de Condorcet, etc., on trouve le nom d'Olympe de Gouges et « de toutes les sœurs de la société fraternelle. »

On voit qu'elle était un personnage politique.

Sera-t-il roi, ne le sera-t-il pas? est un factum adressé au roi pour lui demander de changer l'esprit de la Cour, de faire une réforme totale de sa Maison, de celle de la reine et des princesses. C'est le moyen d'assurer le retour des Français.

Après plusieurs pages de conseils politiques, elle s'occupe des affaires publiques et notamment des tribunaux, dont certaines anecdotes lui ont fourni le sujet de plusieurs pièces.

Parmi ces anecdotes, il en est une qui semblerait devoir se rapporter à sa propre histoire.

« Un personnage fit la connaissance d'une jeune veuve âgée de dix-huit ans ; elle avait été sacrifiée à un homme qu'elle abhorrait. Ce mariage ne fut pas heureux et la veuve fut bientôt consolée de son mari. La nature l'avait douée de beaucoup d'avantages ; mais elle l'avait privée de la fortune.....

« Quels que fussent les trésors qui lui étaient offerts, rien ne pouvait séduire son cœur qu'un sentiment tendre, elle en conçut un violent pour l'homme que je cite..... mais elle fuyait l'hymen..... elle vécut donc sans éclat et avec beaucoup de réserve et de décence avec cet homme comme avec son mari, dans le privé, et en public comme avec un homme de la société.

« Elle devint mère, cet homme était riche; il se crut

autorisé d'assurer à son enfant une rente reversible sur la mère; cette liaison se rompit et se renoua plusieurs fois; elle a duré à peu près dix-sept ans; un second enfant lui fit prendre de nouvelles mesures pour assurer à la mère et à l'enfant une existence durable. Il fit l'engagement d'acheter un bien ou de placer 40,000 francs, et il remit ce placement à une époque indéterminée... Finalement elle eut un procès basé sur la validité du titre et fut menacée de le perdre. »

Nous croyons fermement que dans ce passage Olympe s'est mise en scène, ce qui expliquerait le côté obscur de sa vie galante.

Bientôt elle entend « siffler les serpents de l'improbation; » les députés la traitent de folle et d'aristocrate.

Pour elle, la conscience d'avoir rempli un devoir lui suffit... mais — toujours le bout de l'oreille, — adieu la pension qu'elle espérait toujours en récompense de son dévouement national.

Les tribulations d'Olympe de Gouges comme auteur dramatique méconnu sont naïvement racontées par elle dans sa *Lettre aux littérateurs français*, où elle nous fait assister à ses démarches auprès de M. Bailly, maire de Paris, pour obtenir que l'*Esclavage des Nègres* ne fût pas retiré du répertoire. Ce magistrat essaya de s'en débarrasser en l'adressant à ses commis, puis à son lieutenant M. des Faucherets, mais il ne put éviter une entrevue où l'éternelle persécutée lui conta ses doléances. Finalement, on lui déclara que les Américains, qui avaient des loges à la Comédie, avaient menacé de les rendre si on ne retirait pas ce drame incendiaire. Cette décision lui provoqua une faiblesse, elle faillit la faire mourir de

douleur et d'indignation. Mais elle ne cède pas, c'est aux « Communes de Paris » qu'elle s'adresse.

Le second volume (recueil factice) des *Œuvres de la Citoyenne de Gouges* est dédié à Philippe-Egalité. Dans un pamphlet de 16 pages, elle commence ainsi :

« Philippe, mes jours sont menacés; je m'adresse à toi pour les protéger, » s'écrie-t-elle dans la préface.

« Et cependant je ne crains pas la mort, tu le sais, » ajoute cette femme étrange qui, malgré la dénégation que nous relèverons tout à l'heure, à la fin de ce même pamphlet, semble avoir toujours eu un faible pour le duc d'Orléans.

« Si dans quelques uns de mes écrits patriotiques j'ai paru défendre la Monarchie constitutionnelle, c'est que j'ai redouté tous les malheurs qu'entraînerait la chute de cette Monarchie. »

Il est vrai qu'elle paraît soucieuse surtout de sa gloire. Avec sa généreuse fierté elle lui rappelle qu'en juillet 1789 elle eut le courage de l'avertir des conspirations qui se tramaient sous le nom du chef de la branche cadette, et, désintéressée, elle ajoute que c'était pour l'éclairer sur l'abîme que des scélérats creusaient sous ses pas.

Et voici comment elle définit le rôle important qu'elle s'attribue dans les évènements.

Elle prétend que, le 5 octobre 1789, des sbires vinrent en foule chez elle pour connaître ses sentiments intimes au sujet de l'attitude du duc : « Mes réponses furent si énergiques en ta faveur que les assassins » sortirent sans l'inquiéter.

Olympe ne sait quelle conduire tenir. Suspecte à la Cour, parce qu'elle conseillait l'abdication de Louis XVI,

suspecte aux républicains par ses déclarations loyales en faveur de la Majesté royale; elle se trouve en butte à deux partis, mais elle est décidée à « vendre cher ses derniers moments. »

Elle adjure le duc d'Orléans de séparer sa cause de la faction cromwelliste qui, « sous le masque du plus brûlant patriotisme cherche, par la voie de tous les crimes, à nous réduire au plus affreux esclavage. Frémis, Philippe, si tu coopères à ces odieux projets ! »

Et Olympe continue, énumérant les accusations accumulées sur la tête de Philippe Egalité, son mariage ambitieux, le vote de la mort du Roi, mais toujours croyant, dit-elle, qu'elle s'était trompée sur son compte.

Et ici reparaît l'éternelle doléance : Olympe s'en va loger côte à côte avec ce Chauderlos de Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, qui fut pendant dix ans lecteur du prince.

Laclos lui aurait dévoilé les projets du duc.

« Enfin tu dois régner, Philippe, par le crime, Laclos le veut. »

Malgré toutes ces preuves, Olympe doutait encore des intentions revolutionnaires du duc. Mais, elle est dénoncée par un sieur Lajouski, ingénieur de celui-ci, qui, de connivence avec Laclos, a essayé de se débarrasser d'elle avec le concours d'un assassin à gages, nommé Deboysse, qui la poursuivit dans la rue.

Toutes ces machinations ébranlent la foi républicaine de notre héroïne : elle voit avec regret que la constitution n'est qu'un leurre, et elle termine par ces lignes, qui sont à retenir pour sa biographie :

« Je finirai, Philippe, par retirer l'hommage que je t'ai fait, dans ton exil, de mes œuvres. Ces œuvres ren-

ferment mon portrait, et tu sais que mon portrait n'est pas un hommage ordinaire. *Je n'ai eu rien de particulier avec toi,* c'était le talent qui accordait un tribut à la demande d'un prince patriote. Rends moi ces œuvres... »

Ce factum est évidemment postérieur à ceux qui composent le volume, dont la plupart sont de l'année 1792.

Dans le *Compte Moral rendu*, par Olympe de Gouges, à l'Assemblée nationale sur la dénonciation de Bourdon de l'Oise, contre son civisme, Olympe fait l'historique de son évolution politique. La Constitution à laquelle elle avait confiance n'a produit qu'un gouvernement monstrueux.

Dans une séance des Jacobins, le 28 octobre 1792, Bourdon l'avait dénoncée comme le chef d'une conspiration ayant pour but de restaurer Louis XVI :

« Et qui met-on à la tête de l'intrigue? C'est la de Gouges, cette Olympe de Gouges que vous avez vue placardée dans toutes les rues avant la fin de l'Assemblée législative. On a fait une pétition à Fontainebleau. Eh bien! c'est cette coquine qui est chargée de la colporter. »

Bourdon l'accusait encore d'être la fille de Louis XV; c'est dans ce pamphlet qu'elle proteste contre cette accusation : « Je ne suis pas la fille d'un roi, mais d'une tête couronnée de lauriers, » dit-elle.

Et enfourchant son dada littéraire, elle raconte l'influence de son drame : « l'*Esclavage des Noirs,* célèbre par les sociétés qu'il a produites, et la Révolution américaine; » le succès de sa *Caisse patriotique* et ses écrits en faveur des malheureux.

« La Révolution s'opéra — pour un peu elle s'écrirait « grâce à moi! » — Mais son âme loyale s'indigne des trahisons.

Ici, il est bon de noter son attitude vis à vis du roi fugitif arrêté à Varennes : « On lui pardonne, et la Constitution signée, on me réduit à lui pardonner aussi. Je connaissais les vices de cette Constitution et la dépravation des conducteurs. J'en avais assuré la marche impossible dans mes écrits, mais je savais respecter les lois qu'elle me donnait. »

Et elle termine ainsi : « Les Brutus, les Beaurepaire, sont désignés pour les grandes époques du monde. Si je n'ai pas leur célébrité, j'ai toutes leurs vertus. »

Curieuse aussi est son opinion sur Louis XVI, après le retour de Varennes. A un émissaire royaliste qui la croyait de ce parti, elle répond : « Oui, je le suis, Monsieur, mais dans l'esprit de la Constitution, et hors d'elle je ne reconnais plus de roi. »

A noter encore ses relations avec Duport ; elle déclare l'avoir fréquenté avant qu'il fût ministre. Il l'éconduisit un jour poliment lorsqu'elle l'intéressait au sort de son fils, elle le menaça alors de ses foudres et s'en alla chez le ministre Narbonne qui, plus adroit, lui promit une place, et la fit donner au jeune Aubry.

Ici, nous trouvons de nouveaux détails sur l'affaire du maire d'Etampes, massacré le 3 septembre 1792, et sur le rôle que joua notre héroïne dans la cérémonie patriotique qui eut lieu à cette occasion. Cette infatigable solliciteuse pour les autres, cette femme assoiffée de dévouement, raconte ses efforts pour intéresser la reine à cette souscription patriotique, le don de 1200 livres qu'elle reçut de Marie-Antoinette par l'entremise de La Porte, intendant de la liste civile : « la prédiction qu'elle fit à Mme de Lamballe, qui s'est vérifiée d'une manière si terrible pour elle, que la malheureuse m'a peut être crue,

en mourant, la complice de ses bourreaux. » Elle publie les pièces justificatives de ses démarches.

Reprenant le thème primitif de l'accusation de royalisme, par Bourdon, Olympe termine ce factum par ces mots : « Je me suis dépouillée de tous les avantages de la société..... je ne vous demande rien... rendez-moi l'honneur... en forçant l'imposteur Bourdon à se rétracter publiquement de son atroce calomnie. »

A la suite de ce factum, dans *Un dernier mot à mes chers amis,* elle annonce qu'elle quitte la carrière épineuse et ruineuse où elle s'était engagée ; c'est-à-dire la politique « Thalie m'appelle, je revole dans ses bras ; » elle va même « tâcher de redevenir femme, » mais elle en a fait assez pour « vivre dans l'avenir » : son nom passera tout entier à la postérité.

L'*Adresse au Don Quichotte du Nord* parut en 1792 ; c'est au grand Frédéric qu'elle est dédiée. Elle le traite assez mal : « déloyal potentat, triste pourfendeur des géants, petit roitelet de la terre usurpée, etc., etc. » Elle le somme d'évacuer promptement notre territoire. En somme c'est en neuf pages une divagation amphigourique et sans portée.

Elle est suivie de la *Fierté de l'Innocence* ou le *Silence du véritable Patriotisme,* sorte de plaidoyer *pro domo* entouré de déclamations pour dire qu'on ne trouvera pas son nom sur la liste civile et qu'elle publiera les seules lettres qu'on a pu trouver chez M. de Brissac et qui sont relatives à l'affaire du maire d'Etampes.

Encore ici elle répète : « Je n'ai ni teinturier ni faiseur, je communique moins mes écrits qu'aucun auteur. »

Toujours généreuse, elle s'exalte bientôt contre Robespierre, qu'elle accuse de tous les maux dont souffre la

République, et dans un élan d'indignation elle écrit ce pamphlet d'une violence inouïe intitulé : *Pronostic sur Maximilien Robespierre, par un animal amphibie* [1], qui fit un certain bruit, puisque, dans une brochure subséquente : *Réponse à la justification de Maximilien Robespierre,* elle fait une charge à fond contre le proconsul : « Je te plains et je t'abhorre, mon âme est véritablement républicaine, la tienne ne le fut jamais. »

Ici la monarchiste reparaît : « Si j'ai cherché, comme Mirabeau, à conserver la Monarchie constitutionnelle, c'était pour le bien de tous ! »

Et s'exaltant, elle va plus loin encore : « Sais tu la distance qu'il y a de toi à Caton ? Celle de Marat à Mirabeau, celle du maringouin à l'aigle, et de l'aigle au soleil. Tu peux te dire seulement la miniature de ces grands hommes. »

Et l'imprudente finit ainsi, en se dénonçant l'auteur du *Pronostic :* « C'est moi, Maximilien, qui suis l'auteur de ton pronostic, moi, te dis-je, Olympe de Gouges, plus homme que femme. »

Et voici l'abracadabrante proposition qu'elle lui fait pour « calmer les passions et rétablir la paix de la République :

« Précipitons-nous dans la Seine, tu as besoin d'un bain pour laver les taches dont tu t'es couvert depuis le 10, ta mort calmera tes esprits. Quand à moi, le sacrifice d'une vie pure désarmera le Ciel... Je suis utile à mon pays, tu le sais, mais ton trépas le délivrera du plus

[1] Ce factum, qui porte la date du 5 novembre 1792, est signé Polyme, anagramme du nom d'Olympe. Il est vraiment curieux à lire par le ton prophétique qu'y prend l'auteur. L'arrestation des Girondins y est prévue comme prochaine.

grand des fléaux et par cela l'aurai-je jamais mieux servi? » Ce factum est daté de 1792, on est à se demander comment Robespierre ne se vengea-t-il pas plus tôt de ces attaques.

Quelque temps auparavant, en mars 1792, elle avait prédit : *La Grande éclipse du soleil jacobiniste et de la lune feuillantine pour la fin d'août ou le courant de mai de l'an IV.*

Dans cet écrit Olympe déclare qu'elle avait toujours considéré ces réunions comme le contre-poison nécessaire au despotisme, mais ce remède est aujourd'hui lui-même pire que le mal : l'un machine et allume toutes les fureurs de la guerre civile, l'autre propage l'anarchie.

Elle lance les plus virulentes objurgations aux membres de ces deux clubs pour les engager à ne s'occuper que du bonheur du peuple et de la sauvegarde de la Patrie.

Un certain souffle règne dans ce pamphlet, on y trouve la constatation qu'Olympe de Gouges ne cessait d'envoyer ses écrits à l'Assemblée nationale, aux Jacobins et aux Feuillants, toujours prête à donner son appui aux faibles et aux déshérités sans compter avec ses ressources et justifiant cette phrase que nous retrouverons plus tard dans ton testament, qu'elle dépensa 40,000 livres pour la Cause populaire.

Etrange caractère, passant toujours d'un extrême à l'autre, avec une mobilité déconcertante. Dans une *Lettre aux Français*, qui accompagne le précédent factum, elle déclare que si la contre-révolution a lieu, elle ira dans le palais du roi despote « le frapper de toutes les imprécations que réserve aux tyrans la postérité, dût-elle monter sur l'échafaud pour son pays. »

La Révolution suivait sa marche en avant, Olympe, toujours généreuse dans ses élans, cherche à faire prévaloir les conseils de modération. Dans le *Bon sens Français* ou l'*Apologie des vrais Nobles*, elle cite des lettres de Pétion et de Manuel, qui montrent qu'on faisait cas de certaines de ses œuvres et qu'on discutait avec elle; Pétion lui écrit que sa brochure l'*Esprit Français* est écrite avec chaleur, avec énergie, que certains passages lui ont fait grand plaisir et sont d'un beau genre et d'une bonne philosophie ; mais il ne partage pas son avis sur le gouvernement : si la constitution éprouve des embarras dans son action, ce n'est pas dans l'ouvrage qu'il faut en rechercher la cause.

Manuel est du même avis, mais il lui envoie un madrigal : « Il est plusieurs chemins qui conduisent à la liberté, Mme de Gouges en aurait voulu un qui ne fût semé que de fleurs. C'est le goût de son sexe qui les fait naître. »

Olympe leur répond que si tout le monde était raisonnable, la constitution serait difficile, mais qu'avec la division des esprits elle sera une source de discordes et la ruine de tout le royaume.

Dans un passage vraiment fatidique elle impute tout le mal aux journalistes, qui travaillent à la destruction morale de l'espèce humaine.

Cette brochure se termine par des *addenda* à plusieurs de ses brochures de 1789 et contient la lettre de Mirabeau, dont elle était si fière, en réponse à l'offrande de son *Discours de l'Aveugle aux Français*.

Le grand homme lui écrivait qu'il était très sensible à cet envoi et terminait son billet par ce marivaudage : « Jusqu'ici j'avais cru que les grâces ne se paraient que

de fleurs, mais une conception facile, une tête forte, ont élévé vos idées et votre marche aussi rapide que la Révolution est aussi marquée par le succès. »

Cette lettre attacha pour toujours Olympe au char de l'homme d'Etat.

C'est à la fin de cette brochure qu'elle rapporte l'anecdote que nous avons reproduite[1] et des paris qu'elle faisait à tout propos pour prouver qu'elle n'avait point de « teinturiers. »

L'*Esprit Français* ou problème à résoudre sur le labyrinthe des divers complots, est dédié à Louis XVI; il date de mai 1792, et précédé d'une épigraphe de Voltaire.

C'est une satire piquante contre les effets de l'esprit français qui a fait la constitution, qui a amené l'émigration : « de la sagacité il a été à l'imprudence, de l'imprudence à la sottise, de la sottise à la folie; » mais il lui reste à régénérer les consciences. Il y a là des choses très sensées et d'une actualité toujours nouvelle, notamment sur ce thème : « Jadis, on tirait les ministres du sein de la fortune, aujourd'hui on les arrache du sein de l'indigence, on leur fait goûter tout à coup les délices de la mollesse; on leur dit : voilà 100,000 francs pour l'entretien de votre table, de votre maison; de cette vie frugale ils passent dans une vie somptueuse..... » et elle fait le tableau de la menace d'une chute certaine. « Quel est l'homme qui pourrait y résister?.... »

Et dans une note elle exhale sa bile : « J'ai à me plaindre en général de tous les ministres, je les ai trouvés vains ou ridicules, je leur ai dit ou écrit leurs vérités et ne les ai point dénoncés. »

[1] Page 39.

Une brochure qui a, croyons-nous, fait exagérer par quelques-uns le féminisme — un mot à la mode — d'Olympe de Gouges, c'est : *Les Droits de la Femme*. Il est certain que, dans tous ses écrits, la Montalbanaise affecte une liberté d'allures qui se traduit parfois par ces mots : « plus homme que femme. » Dans la brochure qui nous occupe et est précédée d'une *Lettre à la Reine*, lui demandant de prendre en main la cause de l'émancipation de la femme, il y a un pastiche des *Droits de l'Homme*, c'est la *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne*, en 17 articles.

En somme, ils ont pour but de rendre la femme libre et égale en droits à l'homme ; tous les citoyens et citoyennes doivent concourir à la formation de la loi, être admissibles aux dignités, places et emplois publics ; ayant le droit de monter à l'échafaud, la femme a le droit de monter à la tribune, de contribuer aux charges de l'Etat.

Cette élucubration se termine par une forme de contrat social de l'homme et de la femme ; c'est l'union libre, ayant la « durée des penchants mutuels. »

C'était un terrain brûlant pour elle, aussi y trouve-t-on le paragraphe obligé pour les « demoiselles trompées par de fausses promesses » et par un « inconstant. »

Olympe de Gouges avait souvent le mot original et fin. Dans les *Fantômes de l'opinion publique* elle trouve cette jolie définition : « Le patriotisme a ses nuances comme le ruban tricolore : comme ce ruban j'ai mes nuances aussi. »

Le but de cet écrit est de présenter à la Convention sa défense contre l'accusation de feuillantisme. Dans ce factum elle attaque Marat d'une façon virulente : « De quelque côté qu'on l'observe, on croit voir le forfait

voltiger sur son visage. » Et dans un élan de sincérité dangereux à cette époque, elle s'écrie : « Il est question de faire le procès à Louis XVI..... Louis XVI périra sur l'échafaud et Marat, fameux agitateur, destructeur des lois, ennemi mortel de l'ordre, de l'humanité, de sa patrie, atteint et convaincu de vouloir introduire en France une dictature, Marat vit libre dans la société dont il est le tyran et le fléau! »

Vraiment Olympe est une courageuse!

Un *Projet adressé à l'Assemblée nationale* le jour de l'arrestation du roi est assez curieux; elle demande pour le monarque « perfide ou trompé » le respect du peuple, et propose de régénérer la Maison de la reine, qui ne doit avoir autour d'elle que des citoyennes actives, zélées pour le bien de la Patrie.

Se mettant en scène — suivant son habitude, — elle se déclare « belle et bonne, élevée par le premier génie qui a établi en France la philosophie; » elle s'est chargée de proposer de former une garde nationale de femmes pour la surveillance de la reine et des princesses. Et à côté de divagations, on trouve quelques lueurs de bon sens : les femmes désertent leurs maisons; « il faut les y ramener par une noble émulation. »

Le 20 décembre 1792, le *Journal historique et politique* publia un article louant le zèle des deux défenseurs de Louis XVI et ajoutant : « quelques autres personnes se sont présentées pour être les défenseurs officieux du prisonnier du Temple. Nous en remarquons deux : le citoyen Tronçon-Ducoudray... l'autre est une femme qui n'a pas cru que son sexe doive lui interdire la gloire d'un sentiment louable; c'est la citoyenne Olympe Degouges, qui, dans le cours de la Révolution, a souvent cédé au désir

de paroître. Comme elle n'a pas voulu que son zèle fût tout-à-fait inutile dans la cause qu'elle vouloit défendre, elle a accompagné son offre de quelques réflexions dont nous ne croyons pas devoir priver nos lecteurs :

LETTRE
DE LA CITOYENNE OLYMPE DEGOUGES[1]

« CITOYEN PRÉSIDENT,

« [L'univers a les yeux fixés sur le procès du premier « et du dernier roi des Français. Je m'empresse de faire « passer à la Convention nationale les lettres originales « qui m'ont été écrites par les sieurs Brissac et Laporte. « J'y joins cinq cents exemplaires de mon compte rendu.

« Citoyen président, un intérêt plus grand m'occupe « aujourd'hui : celui de la gloire de mon pays.] Je m'offre, « après le courageux *Malesherbes*, pour être le défenseur « de *Louis*. Laissons à part mon sexe : l'héroïsme et la « générosité sont aussi le partage des femmes; et la « Révolution en offre plus d'un exemple. [Mais] je suis « *franche et loyale républicaine*, sans tache et sans repro- « che, personne n'en doute, pas même ceux qui feignent « de méconnoître mes vertus civiques; je puis donc me « charger de cette cause.

« Je crois *Louis* fautif, *comme roi;* mais dépouillé de « ce titre proscrit, il cesse d'être coupable aux yeux de « la République. Ses ancêtres avoient comblé la mesure

[1] Le texte donné par le *Journal historique* n'est point complet. M. Lacour le donne exact, d'après le manuscrit conservé sous vitrine au Musée des Archives nationales. La partie placée entre crochets est celle qui manque à la version du journal.

« des maux de la France; malheureusement la coupe s'est « brisée dans ses mains et tous les éclats ont rejailli sur « sa tête. Je pourrois ajouter que, sans la perversité de sa « cour, il eût été peut-être un roi vertueux. [Il suffit de « rappeler qu'il détesta les grands, qu'il sut les forcer à « payer leurs dettes, et qu'il fut le seul de nos tyrans « qui n'eut point de courtisans et qui eut des mœurs « primitives; il fut faible, il fut trompé, il nous a trompés, « il s'est trompé lui-même. En deux mots, voilà son « procès.

« Citoyen président, je ne déduirai point ici les raisons « que j'ai à alléguer pour sa défense.] Je [ne] désire [que] « d'être admise par la Convention nationale et par *Louis* « *Capet* à seconder un vieillard de près de 80 années dans « une fonction pénible, qui me paraît digne de toute la « force et de tout le courage d'un âge verd. Sans doute « je ne serois point entrée en lice avec un tel défenseur, « si la cruauté aussi froide qu'égoïste du sieur *Target* « n'avoit enflammé mon héroïsme et excité ma sensibilité. « Je puis mourir actuellement, une de mes pièces républi- « caines est au moment de sa représentation. Si je suis « privée du jour à cette époque, peut-être glorieuse pour « moi, et qu'après ma mort il règne encore des loix, on « bénira ma mémoire, et mes assassins détrompés répan- « dront quelques larmes sur ma tombe. [Mon zèle paraî- « tra suspect à Louis Capet; ses infâmes courtisans n'ont « sans doute pas manqué de me peindre à son esprit « comme une cannibale altérée de sang; mais qu'il est « beau de détromper ainsi l'homme malheureux et sans « appui!]

« Qu'il me soit permis d'ouvrir à la Convention natio- « nale une opinion qui m'a paru digne de toute son

« attention. *Louis le dernier* est-il plus dangereux à la « République que ses frères, que son fils? Ses frères sont « encore coalisés avec les puissances étrangères et ne « travaillent actuellement que pour eux-mêmes. Le fils de « *Louis Capet* est innocent et il survivra à son père; que « de siècles de divisions et de parti les prétendants ne « peuvent-ils pas enfanter! [Les Anglais occupent dans « l'histoire une place bien différente de celle des Romains. « Les Anglais sont déshonorés aux yeux de la postérité « par le supplice de Charles Ier.]

« Les Romains se sont immortalisés par l'exil de Tar- « quin. [Mais les vrais républicains auront toujours des « maximes bien plus élevées que celles des esclaves.] Il « ne suffit pas de faire tomber la tête d'un roi pour le « tuer; il vit encore longtemps après sa mort; mais il est « mort véritablement quand il survit à sa chute.

« Je m'arrête ici pour laisser faire à la Convention « nationale toutes les réflexions que présentent celle que « je viens de lui soumettre.

« *Signé :* Olympe Degouges. »

Cet acte de courage lui fut imputé comme un crime; la populace s'ameuta devant sa porte.

« Mme de Gouges, nous dit Fleury, était audacieuse et fière; une autre se serait cachée; elle descendit. On la ridiculisa; on cria sur elle; on lui dit des injures; puis on en vint aux attaques plus sérieuses. Un plaisant féroce, voyant son impassibilité, la saisit par la robe, la tient, l'enserre de la main, fait voler la cornette et, découvrant une tête chenue, s'écrie :

« — A vingt-quatre sols la tête de Mme de Gouges, à

vingt-quatre sols! Une fois, deux fois, personne ne parle? A vingt-quatre sols la tête, qui en veut?

« — Mon ami, dit-elle, montrant la tranquillité d'une personne qui cause dans un salon, mon ami, je mets la pièce de trente sols, et je vous demande la préférence.

« On rit, cet homme la lâcha, et cette fois elle se tira d'un fort mauvais pas. »

Après la condamnation du roi, poussée par son élan généreux, elle adresse à la Convention un *Avis pressant*, un appel suprême, chaleureux, à un retour aux idées d'apaisement et de concorde au profit du bonheur du peuple.

Et elle joint à cet imprimé la lettre dans laquelle elle demande la faveur de se joindre à Malesherbes pour défendre le roi.

Cette démarche rachète bien des faiblesses de cette existence mouvementée, et elle sera, avec l'épilogue suprême, pour la mémoire d'Olympe de Gouges, un titre puissant à l'indulgence de la postérité.

A la date du 18 janvier 1793 (date manuscrite), elle écrit quatre pages : *Arrêt de mort que présente Olympe de Gouges contre Louis Capet*. Elle y explique pourquoi elle a voulu défendre Louis XVI au nom de la paix et de l'humanité; mais, en présence des menaces de l'étranger, elle est pour la mort du roi; mais elle croit qu'avec la vie du coupable on pourrait acheter la paix.

Son raisonnement est celui-ci : Une fois tombée, cette tête ne peut plus nous être utile; tant qu'il vit on nous ménage. Offrez la grâce en échange de la reconnaissance solennelle de la République. Et voici le moyen qu'elle propose :

« Louis XVI et sa famille seraient enchaînés dans une

voiture, et conduits au milieu des armées entre le feu de l'ennemi et de notre artillerie. Si les brigands couronnés persistent dans leur crime et refusent de reconnaître l'indépendance de la République, je briguerai l'honneur d'allumer la première la mêche du canon qui nous délivrera de cette famille homicide et tyrannique. »

La dernière pièce imprimée que nous possédions de notre infatigable pamphlétaire est le *Testament politique d'Olympe de Gouges*, daté du 4 juin 1793, au lendemain de la défaite de la Gironde.

Ces 12 pages sont peut-être ce qu'elle a écrit de mieux ; il semblerait qu'elle prévoit sa fin prochaine. Elle devait être arrêtée le mois suivant. Il y a d'abord dans ce factum une invocation à la divine Providence qui ne manque pas de souffle. On y trouve ensuite la preuve de son débordant amour pour son fils qui bientôt la reniera. Tout en remerciant la Montagne de la Convention de lui avoir rendu son emploi dans l'armée ; elle déclare que rien ne peut faire trahir sa conscience. Elle fait une charge à fond contre la Convention, qui a amassé des maux incalculables sur la France. Elle s'immole à sa fureur sachant que sa mort est inévitable mais que sa mémoire sera chère à la postérité.

Elle déclare qu'en 1788 elle possédait encore 50,000 livres et un mobilier de 30,000. Il lui en reste 15 ou 16,000, elle en a dépensé 40,000 pour la cause populaire. Ce calcul est probablement juste. Nous avons vu qu'elle disait ordinairement la vérité en l'enjolivant, mais ces détails sont à rapprocher de l'anecdote contée dans *Sera-t-il Roi !*

Elle fait ainsi la distribution de ce qui lui reste : « son cœur à la Patrie, son âme aux femmes, sa logique théâ-

trale (?) au fameux Chesnier; son désintéressement aux ambitieux, sa philosophie aux persécutés, son esprit aux fanatiques, sa religion aux athées; sa gaieté franche aux femmes sur le retour, et tous les débris qui lui restent d'une fortune honnête à son fils. »

Elle donne « quelques centaines » de ses pièces de théâtre à la Comédie française ; elle regrette de n'avoir pu écrire sa vie, et termine par une adjuration véritablement éloquente aux Français.

Un dernier pamphlet, les *Trois Urnes* ou le *Salut de la Patrie*, dédié à Hérault de Sechelles, amena l'arrestation d'Olympe, qui eut lieu le 20 juillet 1793. Elle fut conduite à la Mairie, où on l'interrogea et on la mit au secret. Nous n'avons pu nous procurer le texte des *Trois Urnes*, mais nous doutons que ce soit ce factum où elle blâmait Charlotte Corday, et où elle n'était pas tendre pour les Girondins, qui motiva cette mesure. Certes, si Robespierre avait voulu, après le *Pronostic*, on aurait compris qu'elle fût incarcérée; mais il faut se reporter à l'agitation de ce mois de juillet 1793 qui fut marqué par de nombreuses et graves mesures révolutionnaires et de non moins graves événements. Olympe affichait constamment sur les murs de la capitale des pamphlets contre les hommes du jour; M. Lacour qui a pu porter ses investigations dans le fonds de la Bibliothèque Nationale, en cite plusieurs, qui sont restés, sinon inédits, puisqu'ils furent imprimés, mais qui n'eurent, comme affiches, qu'une existence éphémère. Dans les *Trois Urnes* elle proposait un plébiscite sur la forme du Gouvernement. Cette violation de la loi du 20 mars était pourtant bien anodine.

Toujours est-il qu'Olympe fut interrogée une seconde

fois, à la Mairie, le 22 juillet, puis transférée à l'Abbaye; puis interrogée au tribunal révolutionnaire, le 6 août. M. Lacour est très précis sur ces divers points; il nous apprend qu'elle écrivit de nombreuses lettres pour être placée dans une maison de santé; elle réussit à être transférée à la *Petite Force,* malgré une violente affiche contre Robespierre. Ce qui donnerait quelque créance à une lettre qu'on trouvera plus loin et où son petit-fils déclare que Robespierre avait voulu la sauver. On l'envoya même chez le citoyen Lescubiac, maison de santé « où, dit-elle, j'étais libre comme chez moi. »

Dans les *Mémoires de Sanson* (p. 433) nous trouvons quelques précisions sur Olympe de Gouges, qui ne sont point à dédaigner. On sait, en effet, que le célèbre exécuteur se piquait de connaître les personnages de son temps. Il nous dit qu' « Olympe était plus célèbre par son courage que par son talent, qu'elle avait d'abord applaudi l'aurore de la Révolution, mais qu'elle en flétrit les excès. Après le 2 juin, elle déplora le triomphe de l'insurrection. A cette époque où les mains viriles laissaient échapper la plume et les journaux qu'Olympe dirigeait contre les vainqueurs, elle fut réduite à imprimer ses sentiments dans les affiches qu'elle faisait coller sur les murs de Paris. »

Samson précise qu'elle resta cinq mois en prison.

De l'Abbaye comme de la *Petite Force,* où elle trouve des secrétaires bénévoles, elle continue à écrire au tribunal révolutionnaire, ce qui n'était pas fait pour lui concilier la bienveillance de Robespierre. M. Lacour, qui a compulsé le dossier des Archives nationales, est à ce sujet fort documenté, et il cite nombre de lettres qui prouvent qu'elle n'avait pas désarmé, au point de vue

politique, mais qu'elle conservait jusqu'au bout la douce illusion que caressait son amour maternel à l'égard de son fils.

Il semble que les écrivains qui se sont occupés d'Olympe de Gouges n'ont pas attaché l'importance qu'elle méritait à cette coïncidence singulière de son arrestation quelques jours après la mort de Marat et l'exécution de Charlotte Corday, qui eut lieu le 17 juillet, tandis qu'on arrêtait Olympe le 25 du même mois. Robespierre craignit-il que notre héroïne ne fût entraînée à imiter la jeune Normande? Olympe n'aurait pas été jusques-là.

Son procès ne vint devant le tribunal révolutionnaire que le 2 novembre; Fouquier-Tinville l'accuse d'avoir attaqué la Constitution républicaine dans ses écrits, d'être le prête-nom de conspirateurs cachés; d'avoir continué dans sa prison même à avilir les autorités constituées, calomnié les amis et les défenseurs du peuple et de la liberté, cherché à semer la défiance entre les représentants et les représentés, et notamment dans les *Trois Urnes*.

Dans sa défense, Olympe se montra fort habile. Elle n'avait d'autre but que la fusion des partis, le bonheur du pays, en lui laissant le choix du gouvernement qui lui conviendrait le mieux; que toutefois elle préférait le gouvernement républicain qu'elle avait défendu dans tous ses écrits.

L'accusateur lui faisait un crime d'avoir fait tenir à la reine, dans son drame *La France sauvée*, des propos liberticides.

Elle répondit avec raison qu'elle avait fait tenir à la femme Capet le langage qui lui convenait.

Avec un grand courage et une grande énergie, elle

déclara ne pas avoir changé d'opinion sur les personnages qu'elle avait attaqués.

Enfin elle présenta sa défense avec une véhémence et une habileté qui aurait eu gain de cause devant tout autre tribunal.

Deux questions furent posées; le tribunal déclara qu'il existait des écrits tendant à l'établissement d'un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, et qu'Olympe en était l'auteur.

Cette fois la cause était entendue. Le jugement fut rendu à l'unanimité : Olympe était condamnée à la peine de mort.

C'est alors qu'elle s'écria : « Mes ennemis n'auront pas la gloire de voir couler mon sang, je suis enceinte et je donnerai à la République un citoyen ou une citoyenne ! »

Le tribunal se vit forcé d'ordonner : qu'elle serait vue et visitée par des chirurgiens, médecins et matrones assermentés.

L'expertise médicale, faite par les médecins Théry et Maury et la citoyenne Payam, veuve Proux, matrone, ne contredit pas — nous dit Samson — l'affirmation de l'accusée, elle se borna à dire qu'il est impossible d'affirmer si elle est ou si elle n'est pas enceinte.

« Fouquier répondit que les règlements de la prison dans laquelle Olympe était incarcérée depuis cinq mois (il feignait sans doute d'oublier son séjour chez Lescubiac), s'opposait à ce qu'aucune communication pût exister entre les hommes et les femmes.

« Mais, pour qui se rapporte aux peintures des prisons à cette époque, il devient évident que l'invraisemblance pourrait être le vrai, et on conçoit difficilement que

Fouquier soit infaillible dans cette rigoureuse application du système des probabilités. » *(Mém. de Samson*, 43.)

Ici nous nous trouvons en présence de deux versions sur la fin de cette femme étonnante.

D'après les uns, elle pleura beaucoup durant le trajet sur la fatale charrette et faiblit complètement sur la place de la Révolution.

D'autres, au contraire, notamment Samson, disent qu'elle eut un instant de coquetterie quand on lui eut coupé les cheveux : « Grâce à Dieu, s'écria-t-elle, mon visage ne me jouera pas de mauvais tour, je ne suis pas trop pâle !

« Elle monta courageusement dans la fatale charrette. Pendant tout le trajet elle ne rompit que deux fois le silence : Fatal désir de la Renommée ! J'ai voulu être quelque chose !

Arrivée au pied de l'échafaud, elle dit encore : « Ils vont être contents ; ils auront détruit l'arbre et la branche ; » puis en montant les marches, elle regarda le peuple et s'écria :

« Enfants de la Patrie, vous vengerez ma mort. »

Le peuple répondit par le cri de : « Vive la République ! »

Sic transit.....

Olympe de Gouges a été mal connue ; on l'a jugée seulement sur ses défauts, sur ses excentricités, sur sa conduite privée. Il semble qu'elle ne méritait pas le verdict de la plupart de ceux qui ont parlé d'elle et se sont prononcés contre cette femme singulière aux élans généreux, contre cette Méridionale à l'esprit alerte, déluré, primesautier, au cœur chaud, qui se donnait toute entière sous l'impulsion du moment.

En somme, si l'on fait abstraction de sa vanité, elle eut de chauds élans de dévouement, de patriotisme, de charité.

Les malheureux suscitèrent toujours sa pitié ; elle ne résistait pas au besoin de se dévouer pour eux. Ne voulait-elle pas défendre Louis XVI ? Toutes les infortunes l'exaltent, témoin le meurtre de Simoneau, le maire d'Étampes.

Étrange mélange de bien et de mal, où cependant le mal est racheté par le malheur.

CONCLUSION

Et maintenant, pour terminer cette étude sur une femme qui, dans ces temps troublés, malgré sa prétention de se dépouiller de son sexe, resta toujours femme, c'est-à-dire aimante, enthousiaste, follement généreuse, héroïque malgré quelques défaillances, une pensée s'impose, une de ses pensées favorites : « Je vivrai dans l'avenir, mon nom vivra dans la postérité. »

Eh bien ! après un siècle où son nom resta perdu dans la poussière des dictionnaires, au fond des bibliothèques, vient l'heure où les temps troublés pendant lesquels sa personnalité s'affirma sollicitent les recherches des historiens et des philosophes, l'heure où son nom, quelque peu oublié, surgit de nouveau et s'offre aux méditations du penseur comme un étrange problème.

Olympe de Gouges, en effet, caractérise bien cette fin de siècle, cette fin de régime. Née du peuple, avec — peut-être — un peu de sang aristocratique dans les veines, elle est l'image de cette société hétéroclite, frondeuse de l'autorité royale, mais prête à l'holocauste par esprit de fidélité. Mélange singulier d'aspirations libérales vers un inconnu plein d'écueils et de regrets pour un passé qui n'était pas sans charmes.

APPENDICE

Il est à cette étude un épilogue douloureux. Nous avons vu quel amour Olympe avait pour son fils Pierre Aubry, dont elle parle à tout instant avec tant de complaisance. Ce fils, dénaturé au lendemain de la mort de sa mère, remit entre les mains du représentant du peuple Duroy, à Châlons, sa profession de foi civique du 18 brumaire, dans laquelle il désavouait les écrits d'Olympe de Gouges, approuvait le jugement qui la condamnait et déclarait qu'il ne la connaissait plus pour avoir été sa mère. Il rayait sur son brevet le nom de cette femme, qui ne pouvait que le faire rougir.

M. Lacour nous donne des fragments de lettres d'Olympe, toutes débordantes d'amour maternel; on voit comment elle en fut récompensée.

Il est vrai que la Convention ne rendit pas à Aubry son grade, qui, d'après notre confrère, lui aurait été enlevé pour des causes peu honorables : « propos alarmants et fuites honteuses en présence de l'ennemi, certificats simulés pour justifier des bons de fourrages. »

Il est certain qu'il fut suspendu le 30 juillet 1793, dix jours après l'arrestation de sa mère, et réintégré le 21 août. Sa seconde suspension date du 24 septembre 1793.

Le personnage n'était pas très intéressant; toutefois, nous croyons devoir publier trois documents qui se trouvent en notre possession relatifs à Pierre Aubry.

C'est d'abord une lettre adressée par lui au maire de Montauban pour lui demander des actes d'état-civil :

Paris, 2 Brumaire, an VIIe.

J'ai recours à vous, mon cher compatriote, pour vous prier de me rendre un petit service ; comme il est en votre pouvoir de le faire je n'hésite pas à croire que vous n'ayez pour moi cette complaisance.

Vous m'avez délivré, il y a quelques mois, divers actes de nais-

sance et de mariage. Vous y avez apposé votre signature légalisée par votre administration municipale; mais, à Paris, on ne trouve pas cette légalisation suffisante. On veut qu'elle soit faite par le secrétaire du département.

Je vous serais donc obligé d'envoyer les papiers que je vous adresse au secrétaire du département pour faire la légalisation convenable.

J'aurais aussi besoin de mon acte de naissance. Il est à la date du 29 avril 1766. (Cette date est fausse : c'est *août* et non *avril.)* Vous aurez la complaisance de l'expédier, de le faire légaliser, après quoi vous me renverrez le tout.

Mettez, je vous prie, mon cher compatriote, la plus grande célérité. Je suis extrêmement pressé de ces pièces.

Quant aux petits frais et honoraires que je vous devrai, vous voudrez bien m'en envoyer la note; sur le champ je vous satisferai.

Si je puis vous être utile, disposez de moi.

Votre concitoyen,

AUBRY DE GOUGES.

Mon adresse est au Cen Desareis, homme de loi, à Paris, r. des Portes-Sauveur, 18, pour remettre au Cen Aubry de Gouze.

Voici maintenant deux lettres, qui forment comme l'épilogue de la biographie d'Olympe de Gouges. En 1867, le petit-fils d'Olympe écrivait au maire de Montauban avec une écriture et une orthographe dénotant une éducation faite à l'étranger.

Nancy, ce 15 novembre 1867.

A Monsieur Monsieur le Merre de Montauban.

Monsieur le Merre Le sieur Aubry de Gouge, demeurent à Nancy (Meurth), a l'onneur de s'adresser à votre bienveillence pour savoir sille ni auroit pas dans les archives de votre mairerie l'act de mortuaire de Pierre Aubry de Gouges ou Gouge sous la Republique, native de Montaubant, decede en 1804 ou 5, en qualité de generalle divisionaire et gouverneure de la Guianne française, mort à Sina Marie, chef lieux du gouvernement. Se generalle étoit fils dun nomé Aubry et de Olaimp de Gouge qui quita sa ville natale de Montaubant apres le decès de son marie Aubry, et sen alla à la cours de Louis quinz, ou son fils, Pier Aubry de Gouge, fu page puis chevalier de Malte et de Saint-Louis, colonelle des gardes d'Austrasie, gene-

ralle sous la republique et mort à Cayenne, au service du premier consulle.

Ce generalle avoit un oncle, aussi de Montaubant, grand mandarain en Chine, qui étoit extrememant riche.

Mais n'ayant jamais rien eu de positife sur cela, je ne ment suis pas ocupé. Les papiers et titre de se generalle (Aubry) ont été laissé dans les meins d'un nomé Audibert de Marseille, don je nai jamais sue ou il a pasé. Sette home doit aitre mort il y a long temps. Je pense que ses papiers doit aître retourné au lieu natal de se generalle.

Je priroit donc à monsieur le merre d'avoire la bonté de me donner quelqu renseigmat si soit en son pouvoir.

Recevez, monsieur, l'assurence de ma parfaite considerasion.

AUBRY DE GOUGES.

A Nency, rue des Artisent, 44, dép. de la Meurth.

M. le Maire de Montauban remit cette lettre à mon père en le priant d'y répondre. Justement à ce moment celui-ci recueillait des notes sur la victime de Robespierre. Il répondit donc à M. Aubry et en reçut la lettre suivante, qui contient des renseignements intéressants. Nous en avons seulement rétabli l'orthographe.

Nancy, le 4 février 1868.

Mon cher Monsieur Forestié,

Si je n'ai pas répondu à votre aimable lettre, en réponse à celle que j'avais adressée à M. le Maire de Montauban, c'est que j'ai suivi vos conseils. Je me suis adressé directement au Ministre de la guerre puis au Ministre de la marine, qui ont eu l'obligeance de me délivrer tous les états de service de mon père l'adjudant général Aubry de Gouge, fils du sr Aubry et de Marie Gouge.

Mon cher Monsieur, si vous avez besoin de savoir la vie de ma grand'mère, je peux vous la donner exactement. J'aurais des choses à dire de cette femme entière et entêtée, sur les discussions politiques où elle fût le malheur de mon père, par ses œuvres sur la défense des Nègres, que mon père aurait dû les brûler plutôt que de les avoir présentées au premier consul Bonaparte.

Nulle personne n'a connu les secrets de la vie des Nègres plus que ma grand'mère, car c'était son idole. Elle leur avait fait tous les

services. En effet, celle-ci eut une vie orageuse par sa propre volonté (?), tandis qu'elle aurait pu vivre si heureuse au milieu de ses petits enfants.

Mais non! ses fureurs politiques la menèrent sur l'échafaud. Robespierre fit pour elle ce que l'on n'a pas fait pour lui. Vous devez bien (savoir) qu'à la proposition que les Membres du Comité de Salut public lui ont offerte, de déclarer qu'elle était en démence, elle répondit à mon père et à ma mère qu'il fallait que sa tête tombe pour faire tomber celle de Robespierre. Est-ce qu'un fils répond à une pareille mère, qui compromettait son fils et lui faisait perdre son avenir.

Mon père n'a pu vivre en bon accord avec sa mère; il était heureux de son absence et habitait la maison de mon grand'père, père de ma mère, qui était entrepreneur de bâtiments, et tenait un hôtel meublé pour les officiers et les élèves de l'Université. C'est là où mon père épousa ma mère; il était sous-lieutenant en 1791, lieutenant des canonniers de Paris, capitaine en 1792 du 104e de ligne, adjudant général en 1793; suspendu par suite des écarts de sa mère, réintégré et nommé surveillant des transports militaires des côtes de Cherbourg et de La Rochelle, rétabli provisoirement comme adjudant général pour la campagne du Rhin, criblé de balles dans les cuisses et dans les reins, il fut admis à la réforme et au traitement d'adjudant général.

Quoique blessé, ce vénérable (soldat) offrit ses services au premier consul Napoléon Bonaparte, qui lui donna le commandement des troupes et stations de la Guyanne française, où il mourut victime de son trop de confiance et même de faiblesse, pour le nommé Victor Hugues, commissaire de la République, qui était le chef de la colonie, et qui livra la colonie et la garnison aux Anglais, qui la cédèrent aux Portugais.

J'y retournai en 1812, au service anglais, à bord d'une corvette. Les habitants ayant appris par mon capitaine, que le fils du général Aubry de Gouge était à son bord, me firent descendre à terre, où je fus reçu avec tous les égards possibles

Ces messieurs me firent du bien, me racontèrent quand il (mon père) était mort et me racontèrent (toutes les circonstances); mais je le savais bien puisque ma mère me l'avait dit assez souvent.

Si vous avez besoin de renseignements privés et politiques sur ma grand'mère, je pourrai vous les dire selon les récits de ma mère, de mes tantes et grand'tante, qui étaient attachées au service de la duchesse de Bethune-Sully, et qui a bien connu la belle Montalbanaise

à la Cour de Louis XV, dite Mme Olympe de Gouge. J'ai vu beaucoup de pamphlets sur le compte de cette femme. Mais il y a plus de roman que de vérité. Je ne sais comment il a pu se faire que mon père fût chevalier de Malte, et cela me semble drôle, et cependant j'ai bien vu, étant jeune, dans ses papiers, une grande croix noire, en ivoire, attachée à des parchemins.

Si vous avez besoin de mes services, je vous donnerai des détails plus minutieux sur la vie de ma grand'mère.

Voici mon adresse :

Rue des Artisants, à Nancy (Meurthe).

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

AUBRY DE GOUGES.

A ma prochaine, je vous donnerai de plus amples détails sur la vie de ma grand'mère et les malheurs de mon père.

Malheureusement Aubry mourut quelque temps après, et la correspondance s'arrêta là.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

RELATIVES A OLYMPE DE GOUGES

ET A SA FAMILLE

1714. — *Reg. Saint-Orens (Montauban).* — Baptême, le 18 février, de Anne-Olympe, fille de Jacques Mouïsset, maître tondeur, et de Anne Marty, mariés. — Parrain : J.-J. Le Franc de Caix; marraine D^lle^ Anne Colomb de La Pomarède.

1716. — *Reg. S.-O.* — Baptême, le 5 avril, de Marguerite, fille de Jacques Mouïsset, tondeur de draps et avocat en la Cour de la Bourse, et d'Anne Martin *(sic),* mariés. — Parrain : François Mouïsset, tondeur de draps; marraine : Marguerite Martin. ...

1737. — *Reg. S.-O.* — Mariage de Pierre Gouzes, marchand, âgé de 21 ans, fils de feu Jean Gouzes, boucher, et de Jeanne Palis, mariés, de Montauban, et Olympe Mouïsset, fille de Jacques, tondeur, et d'Anne Marty, mariés.....

1740. — *Reg. Saint-Jacques (Montauban).* — Baptême de Jean Gouzes, fils des précédents, né le 13 janvier. — Le père signe au registre.

1741. — *Reg. S.-J.* — Baptême de Jeanne Gouzes, fille de Pierre et de Olhopete *(sic)* Moisset, né le 13 janvier.

1748. — *Reg. S.-J.* — Baptême de Marie (Olympe) Gouze, fille de précédents, né le 7 mai 1748. — Le père ne signe pas au registre.

1749. — *Reg. S.-J.* — Baptême de Jeanne Gouze, fille des précédents, née le 6 août. — Le père signe au registre.

1750. — *Reg. S.-J.* — Décès de Pierre Gousse, boucher, âgé de 33 ans, décédé le 29 août, enterré le lendemain.

1753. — *Reg. S.-J.* — Mariage de Dominique-Raymond Cassaigneau, natif d'Esparsac, fils de Jean-Pierre, marchand, et de Dlle Catherine Boissy, avec Olympe Mouisset, fille de Jacques et d'Anne Marty, et veuve de Pierre Gouges. — Témoins : un clerc de la paroisse, un tailleur, un marchand de la paroisse de Balège, diocèse de Saint-Flour, un maître ès-arts et un étudiant. — Le mariage fut célébré le 6 février.

1756. — *Reg. S.-J.* — Mariage de Jeanne Gouges, fille de Pierre Gouges, marchand, et d'Olympe Mouisset, avec Pierre Reynard, professeur en comptes, natif de Montpellier, habitant Montauban depuis trois ans, fils de Rémy Reynard, marchand de Montpellier, et de Dlle Anne Trinquère. Le mariage fut célébré le 28 décembre.

1757. — *Reg. S.-J.* — Baptême de Jeanne-Olympe Reynard, fille de Pierre et de Jeanne Gouges, née le 23 novembre. — Parrain : Remy Reynard, grand-père ; marraine : Olympe Mouïsset. Témoins : divers notables de Montauban, Vialètes, Portal, chanoine Cazalès.

1765. — *Minutes de Me Grelleau, notaire à Montauban.* — 7 février 1765. Contrat de mariage du sieur Louis-Yves Aubry, cuisinier, et de Dlle Marie Gouze. Au nom de Dieu, etc.. .... constitués en personne le sieur Louis-Yves Aubry, habitant de la paroisse Saint-Jacques de Montauban, officier de bouche de messire de Gourgues, intendant dud. Montauban, natif de la paroisse Saint-Sulpice, à Paris, fils du sieur Louis Aubry, bourgeois dudit Paris, et de Catherine Lossia, mariés, assisté du sieur Jacques-Pierre Rosset, suisse dudit seigneur de Gourgues, habitant dud. Montauban, qui promet conjointement avec led. sieur futur époux de rapporter les consentements du sieur Louis Aubry et de Catherine Lossia, père et mère dud. futur époux pour le présent mariage sous peine de tous dépens, dommages et intérêts d'une part.

Et demoiselle Marie Gouze, habitante de la paroisse Saint-Jacques, dudit Montauban, fille de feu sieur Pierre Gouze, marchand, et de Olympe Mouisset, mariés, assistée de sad. mère habitante dud. Montauban, d'autre part.

Lesquelles parties, de leur bon gré sous réciproque stipulation et acceptation entre elles survenues, ont promis se conjoindre par le sacré lien du mariage, lequel ils promettent accomplir et solenniser chrestiennement, en face de l'Eglise, les bans préalablement proclamés et cessant tous légitimes empeschements, à peine contre le refusant de tous dépens, dommages et intérêts, en faveur et en contemplation duquel mariage et pour avoir à supporter les charges d'icellui, lad. Olympe Moïsset, mère, a donné et constitué une dot à lad. demoiselle, sa fille, future épouse pour tous droits paternels et maternels et elle aud. sieur Aubry, son futur époux, la somme de quatorze cents livres, savoir : *huits cents livres en meubles et effets de maison* et *six cents livres en argent*, payable lad. constitution par lad. Olympe, mère, aud. futur époux, savoir : les *huit cents livres* en meubles et effets avant la noce du présent mariage, et les six cents livres en argent après le décès de lad. Olympe, mère, sans intérêt, attendu qu'elle se réserve l'usufruit et jouissance pendant et durant sa vie. En recevant led. sieur futur époux lad. constitution, il promet de la reconnaître à lad. demoiselle, sa future épouse, comme d'ores et déjà il la lui reconnaît, et assigne sur tous et chacuns ses biens présents et avenir. Déclarant lad. demoiselle, future épouse, que lad. constitution cy-dessus, fait la totalité de ses biens, et led. sieur futur époux déclare que ses biens sont de valeur de la somme de *trois cent quatre-vingt-dix-neuf livres quinze sols,* lequel n'en ont pas d'autres *(sic)*, faisant, lesd. parties, leur présent mariage aux conditions suivantes que le survivant d'entre eux desd. futurs époux ne gagnera rien sur les biens du près mourant, renonçant, lesd. parties, à tous autres usages et coutumes, à ce contraires et voulant se régler aux présentes conditions, de quoy les parties sont ainsi demeurées d'accord. Et à l'observation de ce dessus, lesd. parties ont obligé leurs biens présents et avenir soumis à justice; Présents : le sieur Philippe Guyot, adjudicataire de la pépinière royale dud. Montauban, y habitant, et Jean Thery, cordonnnier, habitant de cette ville, signés avec led. futurs époux, et nous, notaire, lad. Olympe Moisset et sur ce requise de signer a dit ne savoir. — AUBRY; MARIE GOUGE.

La procuration de Louis-Remy Aubry, bourgeois, et Dlle Catherine Lossia, mariés, habitants de la ville de Paris, rue Feydeau, paroisse Saint-Eustache — procuration passée devant Sambos, et son confrère, conseillers notaires, aud. Châtelet de Paris, le 7 du courant (mars 1766), — fut inscrite aux minutes le 28 mars 1766. (Conservée aux liasses volantes dud. Grelleau.)

1765. — *Reconnaissance pour dette faite à Dlle Gouze, par Louis-Yve Aubry, son fiancé.* — L'an 1765 et le 4e jour du mois d'octobre, après midy, à Montauban, par devant nous, notaire royal, soussigné, présents les témoins bas nommés, constitués en personne le sieur Louis-Yve Aubry, officier de bouche de messire de Gourgues, intendant de Montauban, y habitant, lequel de son bon gré a reçu réellement de Dlle Marie Gouze sa fiancée, habitante de Montauban, icy présent et acceptant, la somme de 499 livres 19 sols en écus d'argent et autre monnaye de cours, faisant lad. somme comptée et nombrée par ladite demoiselle Marie Gouze et par led. sr Aubry, reçue et retirée auxd. espèces au vu de nous, notaire, de laquelle somme de 499 livres 19 sols, led. sieur Aubry se tient pour contant et satisfait et promet et s'oblige de la payer à lad. demoiselle Marie Gouze, sa fiancée, à sa volonté, sous peine de tous dépens, dommages et intérêts, à quoi faire led. sieur Aubry a obligé, affecté et hypothéqué, tous et chacuns des biens présents et à venir, soumis à justice, de quoi a été fait acte, lu et récité. Présents : MM. André Hucafol, prêtre, chanoine, sacriste et curé dud. Montauban, et Antoine Segond, trafiquant, habitant dud. Montauban, signés avec les parties et nous, notaire. — MARIE GOUZE; HUCAFOL, *chanoine sacriste, curé de Montauban.* (Minutes de Me Grelleau, notaire.)

1765. — *Registre Saint-Jean-Villenouvelle.* — L'an 1765 et le 24 octobre, le sieur Louis-Yves Aubry, officier de bouche de Mess. de Gourgues, intend. de Montauban, y résidant, paroisse de Saint-Jacques, natif de la paroisse Saint-Sulpice, de Paris, fils de sieur Louis Aubry, bourgeois de Paris, et de Dlle Catherine Lossia, mariés, d'une part;

Et Dlle Marie Gouze, habitant de la paroisse Saint-Jacques,

fille à feu sieur Pierre Gouze, marchand, et de Olympe Mouisset, mariés, d'autre part.

Ont espousé et reçu la bénédiction nuptiale dans notre église de Saint-Jean-Villenouvelle.....

.... M. l'abbé de Chaumareix, vicaire général, ayant accordé la dispense de second et du troisième ban.

Témoins : Antoine Segond, trafiquant, Gabriel Delbreil, cordonnier, signés avec nous, Antoine Viguié et Guillaume Fournier, peigneur de laine, qui, requis de signer, ont dit ne savoir. — DELBREIL ; HUCAFOL ; AUBRY.

1766. — *Reconnaissance faite à Dlle Gouze, par le sieur Aubry, son mari.* — L'an 1766 et le 9e jour du mois d'août, après-midi, à Montauban, par devant nous, notaire royal, soussigné. Présents les témoins bas nommés, constitué en personne le sieur Louis-Yve Aubry, traiteur, habitant dud. Montauban, lequel de son bon gré, a tout présentement et réellement reçu de Dlle Marie Gouze, son épouse, habitant dud. Montauban, icy présente et acceptante la somme de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres 19 sols en écus d'argent et autre monnaie de cours, farant ladite somme comptée et non levée par lad. Dlle Marie Gouze et par le sieur Aubry, son mari, reçue et retirée aux dits époux, en vue de nous, notaire et témoins, de laquelle somme de 499 livres 19 sols, ledit sieur Aubry s'est tenu pour content et satisfait et promet et s'oblige de la payer à lad. Dlle Marie Gouze, son épouse, et a sa volonté comme bien libre et paraffernal, sous peine de tous dépens, dommages et intérêts, à quoi faire ledit sieur Aubry a obligé, affecté et hypothéqué tous et chacuns ses biens présents et avenir, qu'il a soumis aux rigueurs de justice, de quoy a été faict acte, lu et récité. Présents : MM. André Hucafol, prêtre, chanoine sacriste et curé dud. Montauban, y habitant, et Antoine Segond, trafiquant, habitant dudit Montauban, signés avec les parties, et nous, notaire. Avant la signature et lecture du présent acte, le sieur Louis-Yve Aubry déclare, devant nous, notaire et témoins, avoir ci-devant reçu de lad. demoiselle Marie Gouze aussi et acceptant, outre lad. somme de 499 livres 19 sols, qu'il

va recevoir ci-dessus par ces présentes la somme de mille livres faisant lesd. deux sommes, celle de mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres dix-neuf sols, de laquelle dernière somme de 1499 livres 19 sols, led. sieur Aubry s'est tenu pour content et reconnaît et assigne lad. somme ci-dessus en faveur de lad. Marie Gouze, son épouse, pour lui être rendue à sa volonté. Demeurant convenu entre led. sieur Aubry et la Dlle Marie Gouze, son épouse, que la clause expresse portée par le présent acte, par laquelle led. Aubry s'obligeait de rendre à la volonté de sad. épouse, lad. somme de 1499 livres 19 sols, ledit sieur Aubry reconnaît et assigne, en faveur de sad. épouse, ses tous et chacuns de ses biens, présents et à venir, et particulièrement sur les meubles et effets comme bien dotaux, sous peines de tous dépens, dommages et intérêts. A quoy faire led. Aubry a obligé de nouveau ses biens à justice. Lu et récité présents que dessus. — GOUZE; MARIEON GOUZE. (Grelleau, not.)

1766. — *Testament de Dlle Marie Gouze d'Aubry.* — Au nom de Dieu, sachent tous présents et à venir, que cejourd'hui 9e du mois d'avril 1766, après midy, à Villenouvelle-de-Fossat-lès-Montauban, par devant nous, not. royal, soussigné, présents les témoins bas nommés et dans la maison de Mr Me André Hucafol, prêtre, chanoine, sacriste et curé dud. Montauban, située aud. Villenouvelle, a été constituée en personne demoiselle Marie Gouze, épouse du sieur Louis-Yve Aubry, traiteur, habitante dud. Montauban, laquelle étant par la grâce de Dieu en parfaite santé, et en ses bons sens, mémoire, jugement et connaissance, bien voyant, oyant et parlant, et parfaitement connaissant ainsi qu'il a paru à nous, notaire et témoins.

Considérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure d'icelle, de son bon gré et libre volonté, a fait et ordonné son présent testament nuncupatif et dernières dispositions de ses biens que lad. Dlle Marie Gouzes, testatrice, a dicté à nous, notaire, présents lesd. témoins bas nommés, qui l'avons de suite rédigé par écrit comme s'ensuit :

En premier lieu, ladite testatrice, a recommandé son âme à Dieu, le priant, avec toute humilité, de lui pardonner ses

péchés pour jouir de la félicité dernière des bienheureux, laissant ses honneurs funèbres à la discrétion dud. sieur Aubry, son mary.

Et venant à la disposition de ses biens, lad. demoiselle Marie Gouze, testatrice, donne et lègue à Olympe Mouïsset, sa mère, sa légitime, telle que de droit payable d'abord le décès de lad. testatrice, moyennant que ladite demoiselle testatrice substitue sad. mère pour son héritière particulière, lui prohibant de pouvoir rien plus demander sur son hérédité pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être.

Plus, donne et lègue lad. demoiselle, testatrice, aux enfants mâles ou femelles, et à chacun d'eux, qui pourraient venir en lumiére de son mariage avec led. Aubry, son mary, la légitime telle que de droit, payable à chacun desd. enfants qui pourront venir à la lumière, soit filles ou garçons, à l'âge de 25 ans, et aux filles audit âge de vingt-cinq ans ou à leur mariage, et jusques au paiement dudit légat, lesd. enfants seront entretenus au dépend de lad. hérédité, suivant leur état, à la charge par lesd. enfants postums ou postumes *(sic)* de travailler au profit de lad. succession, moyennant quoi lad. D^lle^ Marie Gouze, testatrice, a fait et institué pour ses héritiers particuliers lesd. enfants qui pourront venir en lumière, leur protestant de pouvoir rien plus demander sur son hérédité, mais en tous et chacuns ses autres biens meubles et immeubles, noms, voix, droits, raisons et actions, présents et avenir, en quoy que le tout puisse consister, lad. D^lle^ Marie Gouze, testatrice, a fait et institué de sa propre bouche, nommé le susnommé pour son héritier universel et général le postums ou postumes dont lad. testatrice se trouve actuellement enceinte, soit mâle soit femelle, s'il vient en lumière, et à son défaut lad. D^lle^ testatrice nomme pour son héritier général ledit Aubry, son mary, pour recueillir son entière héridité, à deffaut d'enfant de sond. mariage pour par led. postums ou postume soit mâle ou femelle, s'il vient en lumière et à son défaut par led. Aubry, son mary, jouir et faire disposer de son entière héridité d'abord après le décès de lad. demoiselle testatrice à leurs plaisirs et volontés, à la charge de payer les dettes de lad. demoiselle testatrice les légats ci-

dessus en lad. forme *(sic)*. Lad. D^lle^ Marie Gouze, testatrice, à fait et ordonné son présent testament; casse, révoque et déclare nuls tous autres testaments, codiciles, donations et autres actes de dernière volonté qu'elle pourrait avoir ci-devant faits, voulant que le présent comme son dernier soit le seul valable, qu'il sorte son plein et entier effet, lequel vaille comme testament, codicille, donation, à cause de nullité et par autre meilleure forme que de droit pourra valoir. Et après les témoins ci-après nommés qu'elle a reconus et ceux-ci ont été de son commandement appelés de ce dessus être mémoratifs et nous, notaire, de lui retenir le présent testament, ce que nous avons fait et écrit, lu et relu à haute voix à lad. demoiselle testatrice.

En présence d'Antoine Segond, trafiquant, Jean-Baptiste Dulhié, maître cordonnier, Jean Péfourque, popelinier, Jean Garrisson, garçon cordonnier, et Jean Descousis, garçon cordonnier, tous habitants dudit Villenouvelle, aud. Montauban, signés avec lad. D^lle^ Marie Gouze, testatrice, et nous, notaire. — MARIEON GOUZE.

1766. — *Saint-Jacques*. — Baptême de Pierre, fils au sieur Louis Aubry, cuisinier, et à Marie Gouzes, mariés, né le 29 août 1766. — *Parrain :* PIERRE MONDY; *marraine :* JEANNE-MARIE GOUZES.